

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 11 septembre 2012



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 septembre 2012

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 septembre 2012, à 18 h

Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente

Sommaire

Ordre du jour	5
Séance	12
Communications	
Absence de M. Junod	12
Nouvelle répartition de la Municipalité	12
Prestation de serment de M^{me} Sarah Neumann, M. Denis Corboz et M. Jacques-Étienne Rastorfer	13
Communications	
Démission du Conseil communal de Lausanne de M. Sébastien Guex	14
Démission du Conseil communal de Lausanne de M ^{me} Esther Saugeon	14
Démission du Conseil communal de M. Philippe Jacquat	15
Election complémentaire d'un membre à la Commission de gestion	16
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances	16
Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal	17
Communication	
Transmission des pouvoirs	17
Communications – Dépôts	
Pétition de M. Guillaume Morand intitulée « Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) » (1482 signatures)	18
Pétition de M ^{me} et M. Monique et Pierre Corbaz intitulée « Non aux démolitions – oui au maintien de la mixité sociale » (1045 signatures)	20
Pétition de Pôle Sud intitulée « Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion de la santé » (1820 signatures)	21
Communications	
Départ à la retraite de M. Rouiller, chef du Service du développement stratégique et réorganisation des services transversaux des SiL	21
Réfection des cabanons des loueurs de bateaux et construction d'un kiosque à la place du Port d'Ouchy Ouverture d'un compte d'attente	23
Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 106 de M. Pierre-Antoine Hildbrand du 3 juin 2012 : Recapitalisation de la CPCL, quel traitement pour les membres de la Municipalité ?	23
Réponse de la Municipalité à la pétition de M ^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway à la Pontaise » et consorts (2041 signatures) : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) »	25

Réponse de la Municipalité à la question N° 107 de M ^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs : « La fête des voisins aussi pour les élus-élus communaux ? » du 4 juin 2012.....	27
Expertise technique de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de Lausanne au 31.12.2011.....	28
Centre commercial Métropole – Passage des Jumelles.....	28
Résolution relative à la panne de Votelec lors des élections fédérales du 23 octobre 2011 .	29
Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Kyril Gossweiler : « Pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public ».....	30
Plantation commémorative « Un arbre un enfant », édition 2012 – samedi 6 octobre 2012.....	31
Réponse à la question N° 98 de M. Laurent Rebeaud sur le portail « myLausanne »	32
Assemblée générale de Lausanne Région	34
Réponse à la résolution déposée par M ^{me} Solange Peters, suite à la réponse municipale à l'interpellation urgente de M. Yvan Salzman, relative à la recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon et,.....	34
Réponse à la résolution déposée par M ^{me} Evelyne Knecht, suite à la réponse municipale à son interpellation urgente, relative à l'engagement de 10 policiers à Celtus	34
Fermeture de bureaux de vote	35
Prix de la Ville de Lausanne 2012	37
Résolution de M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts du 8 novembre 2011 suite à la réponse à son interpellation urgente intitulée « Restructuration d'Alpiq : quelles incidences pour les employé-e-s pour Lausanne ? »	38
Motion de M. Jean-Michel Dolivo : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! ».....	40

Communications – Dépôts

Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ».....	40
Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville »	40
Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ».....	40
Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade ».....	40
Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ».....	40
Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? ».....	41
Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac : Quels sont les risques à court et à long terme ? »	41
Interpellation de M. Mathieu Blanc : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? ».....	41
Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Qui pilote le 'Projet de territoire Suisse' ? »	41

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d’harmoniser des loyers ».....	41
Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ».....	42
Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Un havre de paix coupé du monde »	42
Interpellation de M. Pierre Oberson : « Véhicule de service, qui paie quoi ? ».....	42
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? » ..	42
Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu’un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? ».....	42
Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II ; une décision de la Municipalité gelée ? »	43
Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour »	43
Questions orales	43
Interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »	
Développement photocopié.....	47
Discussion	48
Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu’un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »	
Développement photocopié.....	48
Discussion	50
Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II : une décision de la Municipalité gelée ? »	
Développement photocopié.....	50
Discussion	51
Interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour »	
Développement photocopié.....	52
Discussion	52
Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « un suivi ‘post biture’ avec les TSHM »	
Développement photocopié.....	52
Discussion	53
Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Des <i>spotters</i> pour ‘les nuits lausannoises’ »	
Développement photocopié.....	54
Discussion	54
Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Foule + alcool + attente » = mauvais cocktail pour « les nuits lausannoises » !	
Développement photocopié.....	55
Discussion	56

Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises »

Développement photocopié.....	56
Discussion	57

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! »

Développement photocopié.....	58
Discussion	58

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour que la nuit reste festive »

Développement photocopié.....	59
Discussion	60

Postulat de M^{me} Sarah Frund : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et à tous »

Rapport.....	60
Discussion	63

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet »

Rapport.....	64
Discussion	65

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Sarah Neumann (Soc.), MM. Denis Corboz (Soc.) et Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), remplaçant M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M. Jean Tschopp (Soc.) et M. Samuel Bendahan (Soc.), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Samuel Bendahan (Soc.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal en remplacement de M. Samuel Bendahan (Soc.).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R74. *Postulat de M^{me} Sarah Frund* : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous ». (AG). JEAN-LUC LAURENT.
- R76. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (TRX). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R77. *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SiL, TRX). ALAIN HUBLER.
- R92. *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville. (TRX, SPS). MARLENE VOUTAT.
- R93. *Pétition de Gérald Thonney et consorts (149 sign.)* : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R94. *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts* : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AG, EJCS, FIPAV). CHRISTELLE ALLAZ.
- R97. *Pétition de Josiane et Luigi Maistrello et consorts (127 sign.)* contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).
- R99. *Motion de M. David Payot* : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). ROLAND OSTERMANN.
- R100. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (TRX). NICOLE GRABER.
- R101. *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SiL). FABRICE MOSCHENI.
- R102. *Préavis N° 2012/08* : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CL). JEAN-LUC CHOLLET.
- R1. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (CL). BENOÎT GAILLARD.

- R2. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (TRX). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R3. *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht* : « 'Haut les masques !' pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (CL). YVES ADAM.
- R4. *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d'affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (TRX). EDDY ANSERMET.
- R5. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (SPS). MATHIEU BLANC.
- R6. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (CL). JEAN-LUC LAURENT.
- R7. *Rapport-préavis N° 2012/14* : Bilan de l'unité « Pilotage et projets » du Service du personnel de 2006 à 2011. Réponse au postulat Longchamp et consorts « Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale ». (AG). MIRELLE KNECHT.
- R8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ». (SPS). LAURENT REBEAUD.
- R9. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d'utilité publique sur les zones d'utilité publique ». (TRX, CL). ELIANE AUBERT.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI46. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « Un suivi 'post-biture' avec les TSHM ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI47. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Des *spotters* pour les 'nuits lausannoises' ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI48. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina et consorts* : « 'Foule + alcool + attente' = mauvais cocktail pour 'les nuits lausannoises' ! ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI49. *Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts* : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI50. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI51. *Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts* : « Pour que la nuit reste festive ». (19^e/19.6.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT30. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! ». (16^e/10.5.11) [AG/3.5.12]. DISCUSSION.
- INT33. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? ». (9^e/19.1.10) [TRX, CL, SPS/16.5.12]. DISCUSSION.

- INT1. *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AG, SPS, CL, TRX, EJCS, SiL/2.8.12]. DISCUSSION.
- INT2. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [TRX/22.3.12]. DISCUSSION.
- INT3. *Interpellation de M. Hadrien Buclin* : « Ecrans publicitaires dans les stations du M2 : une aberration écologique ». (16^e/8.5.12) [TRX, AG/21.6.12]. DISCUSSION.
- INT4. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? » (16^e/8.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT5. *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? » (17^e/22.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT6. *Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts* : « Les hooligans castagnent : qui va casquer ? » (17^e/22.5.12) ; *interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « Les contribuables lausannois devront payer ». (17^e/22.5.12). [SPS/16.8.12]. DISCUSSION.
- INT7. *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelques éclaircissements sur la procédure interne à la police communale en cas de dénonciation d'un agent de police ». (17^e/22.5.12) [SPS/16.8.12]. DISCUSSION.
- INT8. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives ». (17^e/22.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT9. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Le Canton paie, la Ville engage ! » (18^e/5.6.12) [CL/28.6.12]. DISCUSSION.
- INT10. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? » (18^e/5.6.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- Prochaines séances : 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- 14.2.12 *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 6.3.12 *Rapport-préavis N° 2012/03* : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ». (AG, SiL). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.

- 24.4.12 *Rapport-préavis N° 2012/11* : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 22.5.12 *Préavis N° 2012/15* : Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 30. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (CL). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 22.5.12 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » (CL). ESTHER SAUGEON.
- 19.6.12 *Rapport-préavis N° 2012/18* : Assainissement de la CPCL. Mise en conformité avec les modifications de la LPP sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public ainsi que la réforme structurelle. Révision des statuts de la CPCL. Réponses aux postulats de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts, Claude-Alain Voiblet et David Payot. (AG). ALAIN HUBLER.
- 19.6.12 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SPS, TRX, AG). ANDRE MACH.
- 19.6.12 *Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht* : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AG). SYLVIANNE BERGMANN.
- 19.6.12 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, CL). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 19.6.12 *Préavis N° 2012/19* : Route de Chavannes 13 et 15 – Parcelles 4277 et 4279. Demande de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 343'672. (CL). OLIVIER FALLER.
- 19.6.12 *Pétition du Collectif Gare et consorts (env. 750 sign.)* : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.6.12 *Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier* : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.6.12 *Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts (763 sign.)* contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, CL). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 11.9.12 *Rapport-préavis N° 2012/22* : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie

du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ». (SPS, AG, EJCS). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.

- 11.9.12 *Préavis N° 2012/23* : Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette–boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (TRX, SiL, FIPAV). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- 11.9.12 *a. Rapport-préavis N° 2012/24* : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion. (TRX, EJCS).
- b. Préavis N° 2012/21* : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels. (AG, FIPAV, SiL, TRX). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/25* : Déploiement de quatre piles à combustible dans des chaufferies d'immeubles d'habitation. (SiL). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/26* : Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production. Début des études de mise aux normes. Compléments d'études pour le projet Lavey+. (SiL). PIERRE OBERSON.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/27* : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (SiL). FLORIAN RUF.
- 11.9.12 *Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.)* : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.)* contre la présence des dealers. (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.)* : « Qualité de vie à Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/28* : Valorisation du site de Malley-centre regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne. (CL, TRX). XAVIER DE HALLER.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/29* : Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit. (TRX, CL). CLAUDE BONNARD.
- 11.9.12 *Postulat de M. Henri Klunge* : « Récusation en commission ». (AG). GAËLLE LAPIQUE.
- 11.9.12 *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). ALAIN HUBLER.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/30* : Zone sportive de Vidy. Stade Pierre-de-Coubertin. Remplacement de la piste d'athlétisme. (SPS). ALAIN JEANMONOD.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/31* : Liaison Vigie–Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers. (CL, TRX). MARIA VELASCO.

- 11.9.12 *a. Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (SPS).
- b. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (SPS).
- c. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (SPS).
- d. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 8.11.11 *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher* faisant suite à l'augmentation des tarifs du Réseau-L. (16^e/8.5.12) [EJCS, AG]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Benoît Biéler et consorts* : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? » (16^e/8.5.12) [CL]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [CL, SPS]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Luna Park : la Police du commerce peut-elle interdire l'entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? » (18^e/5.6.12) [SPS]. DISCUSSION.

- 19.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Effectifs à bout de leurs forces, nombre d'interventions en forte augmentation, quel est le bilan de recrutement de la Police lausannoise au 30 juin 2012 ? » (19^e/19.6.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 19.6.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Travaillez où vous voulez, habitez où vous pouvez, mais de préférence sur le canton de Vaud ? » (19^e/19.6.12) [AG]. DISCUSSION.

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Benoît Biéler Daniel Bürgin, Caroline Hmida-Châtelain, Alain Jeanmonod, Henri Klunge, Evelyne Knecht, Charles-Denis Perrin, Solange Peters, Laurent Rebeaud, Sandrine Schlienger, Giampiero Trezzini, Elisabeth Wermelinger, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : MM. Xavier de Haller, Julien Sansonnens.

Membres démissionnaires : M^{me} et MM. Sébastien Guex, Philippe Jacquat, Esther Saugeon

Membres présents	82
Membres absents excusés	13
Membres absents non excusés	2
Membres démissionnaires	3
Effectif actuel	100

A 18 h à l'Hôtel de Ville.

Communication

Absence de M. Junod

La présidente : – J'annonce d'abord que M. Junod sera absent toute la séance d'aujourd'hui.

Communication

Nouvelle répartition de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Même si beaucoup d'entre vous consultent les médias électroniques, la Municipalité tient néanmoins à vous informer officiellement de la nouvelle répartition à laquelle elle a procédé aujourd'hui. La direction de l'Administration générale devient « Administration générale et culture ». Le Service de la culture est, lui, transféré depuis l'actuelle direction de M. Junod. L'actuelle Direction de la sécurité publique et des sports change de nom pour tenir compte de son nouveau contenu, et devient la « Direction du sport, de l'intégration et de la protection de la population ». Elle perd le Corps de police qui est transféré dans la direction de M. Junod mais reçoit le Service des assurances sociales de M. Rémy et également certains secteurs liés à l'intégration en provenance de la direction Enfance, jeunesse et cohésion sociale, à savoir ce qui concerne le BLI, le FEEL et la Caravane interculturelle. Ces différents éléments étant intégrés au service administratif de la nouvelle Direction du sport, de l'intégration et de la protection de la population. Elle acquiert enfin les quartiers et la politique des quartiers en provenance du Service des logements et gérances.

La nouvelle direction de M. Junod s'appelle dorénavant « Logement et sécurité publique » et acquiert donc le Corps de police, mais perd la Culture et le Service des assurances sociales. Les autres directions ne subissent aucune modification, hormis quelques activités qui quittent la direction de M. Tosato.

La Municipalité prévoit l'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation mardi prochain, le 18. Elle admet malgré tout que les gens qui reprennent de tels groupes d'activités ont besoin de deux à trois jours pour approfondir les dossiers qui n'étaient jusque là pas les

leurs. Elle part donc du principe qu'elle ne répondra ce soir à aucune interpellation urgente pour éviter que la fête de la présidente n'ait lieu demain matin. En ce qui concerne la prochaine séance, vu le délai d'environ un jour pour faire une réponse aux interpellations urgentes pour qu'elles puissent passer ici le 25, la Municipalité pense qu'il est souhaitable, en accord avec les interpellateurs, plutôt que d'avoir une réponse factuelle stéréotypée à la va-vite le 25, une réponse approfondie et sur laquelle une large discussion puisse avoir lieu le 9 octobre. Il s'agit en effet souvent d'interpellations urgentes déposées dans des services qui ont changé de direction. Elle vous suggère donc, sauf demande explicite d'un interpellateur avec urgence, de donner les réponses des services qui ont changé de direction le 9 octobre. Si quelqu'un ne souhaite pas cette manière de faire et conformément au Règlement, nous répondrons le 25 septembre, mais il ne faudra alors pas s'étonner que la réponse ne soit pas d'une profondeur telle qu'elle puisse permettre de traiter tous les aspects du débat. C'est pour cela que nous souhaitons que les interpellateurs fassent preuve de compréhension lorsqu'il s'agit des services concernés.

La présidente : – Cette séance sera donc plus courte que les séances habituelles puisque je souhaite la terminer vers 19 h 45 afin de rejoindre le Restaurant de Bellerive pour accueillir les invités de la fête qui se déroulera ensuite. Je me propose de traiter les opérations préliminaires, puis les questions orales. Et si par hasard il restait du temps, les initiatives. Mais nous allons commencer les opérations préliminaires par les assermentations des nouveaux conseillers communaux. Nous allons procéder à la prestation de serment de M^{me} Sarah Neumann, de M. Denis Corboz et de M. Jacques-Etienne Rastorfer. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever.

Entrée des nouveaux élus.

Prestation de serment de M^{me} Sarah Neumann, M. Denis Corboz et M. Jacques-Etienne Rastorfer

La présidente : – Madame Sarah Neumann, monsieur Denis Corboz, monsieur Jacques-Etienne Rastorfer, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter serment et je vais vous le lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets. (*La présidente lit le texte*)

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Madame Sarah Neumann ?

M^{me} Sarah Neumann (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Denis Corboz ?

M. Denis Corboz (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Jacques-Etienne Rastorfer ?

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, je souhaite saluer les anciens présidents du Conseil communal qui ici ce soir, relativement nombreux. Et je les remercie de leur présence.

Je dois maintenant vous informer de plusieurs décès. Il s'agit de M. Henry Allaz, père de M^{me} Christelle Allaz, conseillère communale. De M. Pierre-Etienne Monot, conseiller communal de 1983 à 1997, député de 1993 à 1997, et frère de M. Claude Monot, ancien conseiller communal. M. Alfred Polli, conseiller communal de 1988 à 1994 et député de 1994 à 1997. Enfin de M. André Steiger, conseiller communal de 1996 à 1997.

Je vous demande de vous lever pour respecter un instant de silence en leur mémoire.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Communication

Démission du Conseil communal de Lausanne de M. Sébastien Guex

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal de Lausanne à partir du 1^{er} septembre 2012.

En effet, mon état de santé actuel ne me laisse pas suffisamment d'énergie pour remplir de manière satisfaisante la tâche de défendre au sein de ce Conseil les intérêts de celles et ceux pour lequel-les je me bats depuis quarante ans, les travailleurs-euses, les pauvres, les opprimé-e-s, bref toutes les victimes de la société capitaliste.

Croyez que je regrette profondément de devoir prendre cette décision au moment où le monde entier se trouve frappé par une crise d'une extrême gravité, puisqu'elle combine crise économique, crise sociale et crise écologique. Cette situation rend le combat, dans les parlements, dans les entreprises, dans la rue, pour construire une alternative radicale au système barbare et mortifère dans lequel nous vivons plus nécessaire que jamais.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations.

(Signé) *Sébastien Guex*

La présidente : – Il s'agit de M. Sébastien Guex. M. Sébastien Guex, membre du groupe La Gauche, est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2011.

Communication

Démission du Conseil communal de Lausanne de M^{me} Esther Saugeon

Madame la Présidente,

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que, pour des raisons tant professionnelles que personnelles, je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil communal au 11 septembre 2012.

Ces quelques années passées au sein du Conseil ont été riches d'expériences variées, intéressantes et enrichissantes, comme le furent également les séances de la Commission permanente de gestion ainsi que des diverses commissions auxquelles j'ai pu prendre part. Chères et Chers collègues, j'ai apprécié notre bonne collaboration et je garderai le souvenir d'une ambiance de travail pour la plupart du temps sereine, malgré nos divergences d'opinion.

Je souhaite à chacun une suite de législature à la hauteur de ses attentes et je vous adresse, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues, mes meilleurs messages.

(Signé) *Esther Saugeon*

La présidente : – Cette lettre est signée de M^{me} Esther Saugeon. M^{me} Esther Saugeon membre de l'UDC, est entrée au Conseil le 22 janvier 2008. Elle a été deuxième vice-présidente de la Commission de gestion en 2010-2011 et première vice-présidente de la même commission en 2011-2012.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Philippe Jacquat

Madame la Présidente,

Je vous saurais gré de prendre note de ma démission du Conseil pour le 10 septembre prochain.

Au vu de ma faible participation depuis mars, pour des raisons indépendantes de ma volonté, et ne pouvant assurer une présence plus active actuellement, j'ai pris cette décision car une présence « à mi-temps persistante » ne me paraît pas respectueuse de nos traditions démocratiques.

Les quelques années que j'ai passées au Conseil m'ont apporté beaucoup de gratifications, mais également quelques déconvenues. Je souhaite, pour votre prochaine année de présidence, que le Conseil retrouve une sérénité qu'il a quelque peu perdue, ceci en raison de dérapages, en particulier des attaques personnelles et des prises de positions dont le manque d'objectivité confine à l'aveuglement, faisant douter d'une volonté d'améliorer le quotidien des Lausannois. La Municipalité et les divers groupes ayant, dans leur majorité, réalisé que notre ville présente quelques problèmes de sécurité et de finance (sujets sensibles, voire chauds, à la source de nombreux dérapages), j'espère que vous pourrez diriger un Conseil capable de respecter des propositions (même en cas de désaccord), d'en discuter afin de toujours rechercher le bien public et non pas s'appuyer sur un dogmatisme stérile.

Je vous souhaite donc une présidence gratifiante et vous adresse, Madame la Présidente du Conseil communal, mes meilleurs messages.

(Signé) *Philippe Jacquat*

La présidente : – Ce courrier est signé de M. Philippe Jacquat. M. Philippe Jacquat, membre du parti Libéral-Radical, est entré au Conseil le 29 juin 2004. Il a été membre du Bureau en 2005 et 2006. Membre de la Commission de recours en matière d'impôt communal entre 2006 et 2011. Et enfin membre de la Commission de gestion dès 2011.

Election complémentaire d'un membre à la Commission de gestion

La présidente : – Nous allons maintenant procéder aux élections complémentaires et, à la suite des démissions annoncées précédemment, allons procéder à deux voire trois élections complémentaires à la Commission de gestion. Ces élections devraient se faire lors de la séance du 25 septembre. Toutefois une séance de la Commission de gestion devrait se tenir fin septembre. Je souhaite donc demander au Conseil de procéder à l'élection des remplaçants aujourd'hui déjà afin de permettre à la COGES de continuer de travailler avec un effectif complet et surtout permettre aux nouveaux élus de recevoir tous les documents relatifs à cette commission au plus tôt pour qu'ils puissent siéger en ayant eu le temps de prendre connaissance de tous les dossiers. Je crois savoir que les groupes ont déjà désigné leur candidat. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie. Je passe donc la parole à un membre de l'UDC pour la présentation de leur candidat au remplacement de M^mc Esther Saugeon à la Commission de gestion.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Au nom du groupe UDC, je me permets de vous présenter Jean-Luc Chollet comme candidat à la Commission de gestion de ce Conseil. Vous connaissez tous M. Chollet, conseiller communal de longue date et député. Nous sommes certains qu'il a les capacités pour participer à cette commission, voire d'en assumer une fonction de vice-président ou de président.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas je vous propose de procéder à cette élection à main levée si personne n'y voit d'objection. Les personnes qui sont favorables à la proposition concernant M. Jean-Luc Chollet le manifestent en levant la main. Les personnes qui refusent ? Les personnes qui s'abstiennent ? Avec deux abstentions, je félicite M. Chollet pour son élection.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances

La présidente : – Je passe au point 3 de notre ordre du jour, l'élection complémentaire d'un membre de la Commission permanente des finances en remplacement de M. Samuel Bendahan et j'attends vos propositions. Monsieur Mivelaz, vous avez la parole.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Au nom du Groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Benoît Gaillard. M. Benoît Gaillard a étudié les lettres à l'Université. Il a travaillé comme indépendant dans le domaine de la communication et comme secrétaire du Parti socialiste lausannois. Il est entré au Conseil communal suite aux élections de 2011 et il n'a depuis pas tardé à montrer ses grandes qualités dans les tâches qui lui ont été confiées par ce Conseil. Par son élection au sein de la Commission des finances, il aimerait donc élargir son expérience au sein de ce Conseil et la connaissance de notre administration.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose également de passer à cette élection à main levée, si personne ne s'y oppose. Les personnes qui sont favorables à la proposition concernant M. Benoît Gaillard lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes qui sont contre ? Et ceux qui s'abstiennent ? Avec une abstention, M. Benoît Gaillard est élu à la Commission permanente des finances. Je vous remercie et je félicite M. Gaillard pour son élection.

Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal

La présidente : – Concernant le point 4 de l'ordre du jour, il s'agit de l'élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales, en remplacement de M. Samuel Bendahan. J'attends vos propositions ? Monsieur Mivelaz, vous avez la parole.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Au nom du Groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yvan Salzmänn, qui est une vieille connaissance de notre Conseil. Il y siège depuis 1998. Il est déjà expérimenté dans cette commission puisqu'il y a siégé à deux reprises au cours de deux législatures. Il a été maître de français et de philosophie pendant vingt-huit ans et il est aujourd'hui directeur de gymnase.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas nous allons également procéder à cette élection à main levée. Les personnes qui sont favorables à l'élection de M. Yvan Salzmänn à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes qui s'y opposent ? Les personnes qui s'abstiennent ? C'est à l'unanimité que M. Yvan Salzmänn est élu. Je le félicite.

La présidente : – Il restera à élire un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Philippe Jacquat. Le PLR souhaite que ce vote soit reporté à la prochaine séance.

Communication

Transmission des pouvoirs

Ce jour, mardi deux juillet deux mille douze à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2011-2012 et 2012-2013 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 55 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2011-2012 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 55 (législature 2011-2016), et déposés aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2011, reliés par législatures jusqu'au N° 54, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2011-2012 :

Le président :

Claude-Alain VOIBLET

La 1^{re} vice-présidente :

Janine RESPLENDINO

La 2 ^e vice-présidente :	Natacha LITZISTORF SPINA
Le scrutateur :	André GEBHARDT
La scrutatrice :	Elisabeth WERMELINGER
Les scrutateurs suppléants :	Olivier FALLER Jacques PERNET
Le secrétaire :	Frédéric TETAZ
<i>Pour le Bureau de l'an 2012-2013 :</i>	
La présidente :	Janine RESPLENDINO
La 1 ^{re} vice-présidente :	Natacha LITZISTORF SPINA
Le 2 ^e vice-président :	Jacques PERNET
Les scrutateurs :	Henri KLUNGE Yvan SALZMANN
Les scrutateurs suppléants :	Philippe DUCOMMUN Philippe CLIVAZ
Le secrétaire :	Frédéric TETAZ

Communication – Dépôt

Pétition de M. Guillaume Morand intitulée « Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) » (1482 signatures)

Bussigny, le 25 juillet 2012

Madame,

Nous vous transmettons ci-joint une pétition avec 1482 signatures récoltées du 18 juin au 12 juillet 2012, soit en 15 jours.

Parallèlement un événement Facebook a été créé, « Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants » où plus de 720 personnes ont « cliqué » pour participer à l'événement.

Nous demandons au Conseil communal de renoncer à la construction de la rampe Vigie-Gonin et garder la fluidité du trafic sur la route de Genève.

Nous vous remercions et vous présentons, Madame, nos salutations les meilleures.

(Signé) *Guillaume Morand*

Annexe : ment.

Pétition : Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin)

Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants !

Jeudi 12 juillet 2012 : dernier délai pour s'opposer à la rampe du Flon

Lausanne, Flon

Pétition adressée au conseil communal de la ville de Lausanne

Dans le mégaprojet Palm mis à l'enquête il y a peu, et concernant la construction du nouveau tram jusqu'à Renens, il est prévu de couper deux axes importants pour la fluidité

du trafic lausannois : Le Grand-Pont sera réservé aux transports publics, aux vélos et aux piétons. Quant à la rue de Genève, elle sera rendue piétonne du MAD à la place de l'Europe, sur 200 mètres, pour permettre l'arrivée de ce nouveau tram.

Résultat :

1) Les voitures qui ne pourront plus prendre le Grand-Pont vont se reporter sur Beaulieu ou sur le Pont Chauderon pour rejoindre St-François par le Grand-Chêne. Première grosse source de nouveaux bouchons.

2) Pour les voitures qui ne pourront plus prendre la route de Genève, il est prévu de construire une nouvelle route à l'ouest du Flon, route ou plutôt rampe qui passera devant l'EJMA, pour monter jusqu'au tribunal de Montbenon, les voitures pourront alors, comme à la Sallaz, redescendre sur le Grand-Pont ou continuer sur St-François par le Grand-Chêne. Autre source de super bouchons s'accumulant à la première. Tous ces bouchons auront comme résultat une baisse de fréquentation de voitures au centre ville et évidemment une baisse des ventes pour tous les commerçants du Flon et de Lausanne.

Autre point noir : la destruction du poumon du Flon. En effet la construction de cette rampe va détruire la quasi-totalité de la forêt du Flon et va amener beaucoup de nuisances sonores dans un quartier épargné par la circulation routière. A quoi bon rendre une route peu conviviale piétonne pour construire une route et supprimer une zone de calme routier ?

Et dernier point noir : pour construire cette nouvelle route, il est prévu de détruire plusieurs immeubles, vestiges du Flon originel et de ses dépôts. Plusieurs immeubles tous occupés actuellement par des espaces culturels ou socioculturels, autre caractéristique du Flon originel. A savoir, le centre pour Hommes Mozaïk, la galerie démArt, et le bar culturel La Datcha. D'autres immeubles occupés par des artisans sont également voués à la démolition.

C'est pourquoi vous devez vous opposer à la construction de cette nouvelle route. Rejoignez l'événement sur Facebook et passez signer la pétition dans un des commerces du Flon suivants :

Port-Franc 17, Maniak, G-star Shop, Pomp It Up, Pompes Funèbres, La-Solderie, Vom Fass, Trendmania, Neverland, Official, démArt, La malle au trésor, Stromer, Chez Leonardo, Rip Curl, 242, Pôle Sud, Taco's Bar, and many more to come :-)

Et profitez de votre prochaine visite au Flon pour voir les gabarits et vous rendre compte de l'aberration de cette nouvelle route.

Mobilisons-nous jusqu'au 12 juillet, délai ultime pour s'opposer.

Merci

Texte de la pétition

Pétition

Nous nous opposons à la construction de la nouvelle route (rampe) Vigie-Gonin pour trois principales raisons :

1. Destruction du poumon du Flon : sa forêt.
2. Enormes bouchons à venir, manque d'étude sérieuse sur les conséquences sur le trafic.
3. Conséquences du point 2 : suite aux bouchons, baisse du chiffre d'affaires pour les commerces et baisse de fréquentation en général.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} et M. Monique et Pierre Corbaz intitulée « Non aux démolitions – oui au maintien de la mixité sociale » (1045 signatures)

Lausanne, le 29 juillet 2012

Madame, Monsieur, La pétition que nous vous remettons ce jour est forte de plus de mille signatures (1045 précisément). Celles et ceux qui en soutiennent le texte s'opposent à la démolition de nombreux logements situés au chemin des Epinettes et à la rue du Simplon, à Lausanne. Cette récolte de paraphes, qui s'est déroulée à Lausanne dans la région sous-gare, est le fait d'habitants de notre quartier, soucieux d'y conserver une mixité sociale qui fait la richesse d'un tel lieu. Nous vous remercions de transmettre cette prise de position collective à nos autorités communales. Pour notre part, nous l'avons remise également à Madame la Vice-Chancelière pour le Canton de Vaud.

(Signé) *Monique et Pierre Corbaz*

Pétition

Non aux démolitions, oui au maintien de la mixité sociale

Nous sommes préoccupés par les démolitions envisagées des bâtiments situés au chemin des Epinettes et à la rue du Simplon dans le cadre du projet d'agrandissement de la gare.

Il est prévu de démolir 85 logements dans quatre immeubles à loyers bas et modérés. Des familles, souvent avec enfants, et des personnes âgées seraient alors directement touchées. Une villa familiale, le Lausanne Guest House, ainsi que des commerces devraient disparaître également.

Ces personnes font partie de notre quartier, elles y vivent, y travaillent, contribuent à notre vie de quartier.

La mixité sociale est une richesse pour notre quartier que nous voulons maintenir à tout prix !

Nous vous proposons une pétition pour exprimer notre opposition à ces démolitions. Nous vous invitons à la signer et à la faire signer autour de vous. Plus nous serons nombreux, mieux nous saurons nous faire entendre.

Merci à chacune et chacun de faire bon accueil à notre démarche. Pour tout renseignement s'adresser à M. et Mme Pierre et Monique Corbaz.

Texte de la pétition

NON AUX DEMOLITIONS - OUI AU MAINTIEN DE LA MIXITE SOCIALE

Pétition adressée aux autorités cantonales et communales.

Les soussignés s'opposent avec énergie à la démolition des bâtiments, situés au chemin des Epinettes et à la rue du Simplon à Lausanne, concernés par le projet d'agrandissement de la gare. Ils demandent, de plus, que ces maisons restent affectées majoritairement à des logements à loyers tolérables.

Les immeubles menacés sont habités principalement par des familles et des personnes âgées. Cette mixité sociale et les contacts qu'elle favorise sont indispensables à la vie de quartier.

Nous refusons que ces démolitions mettent en danger le tissu relationnel et citoyen de toute la région sous-gare par la disparition de ces appartements à loyers acceptables.

Il n'est, de plus, pas nécessaire de souligner la carence en appartements locatifs dans notre cité qu'une telle destruction ne ferait qu'aggraver.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera renvoyée directement à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de Pôle Sud intitulée « Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion de la santé » (1820 signatures)

Texte de la pétition

Pétition au Conseil communal de Lausanne

Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion de la santé.

Les usagers, usagères et sympathisant·e·s du centre socioculturel Pôle Sud ont appris avec stupéfaction et indignation la suppression de ce poste. Ils constatent que la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) témoigne ainsi d'un manque total de considération des usagers et usagères et des activités développées dans ce secteur, en matière de santé, de qualité de l'alimentation et de développement durable. Sans le remplacement de ce poste, tout le travail entrepris depuis 25 ans, avec différents réseaux, s'effondrerait ainsi que toutes les activités qui en découlent. De même, le capital culturel et social engendré disparaîtrait. En conséquence, les signataires demandent au Conseil communal de faire revenir la FASL sur cette décision de suppression d'un poste à 60 %.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera également renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Départ à la retraite de M. Rouiller, chef du Service du développement stratégique et réorganisation des services transversaux des SiL

Lausanne, le 18 juin 2012

Départ à la retraite de M. Rouiller, chef du service du développement stratégique et réorganisation des services transversaux des SiL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après plus de treize ans passés au service de l'administration communale, M. Jean-Marie Rouiller, chef du service du développement stratégique des Services industriels (SiL), a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 mai 2012. La Municipalité tient à rappeler les excellents états de service de M. Rouiller. Engagé en 1999, au service de l'électricité, il prend en 2004 la direction du secrétariat général, qui est alors renforcé par plusieurs activités transversales comme la qualité et l'informatique et est renommé service du développement stratégique.

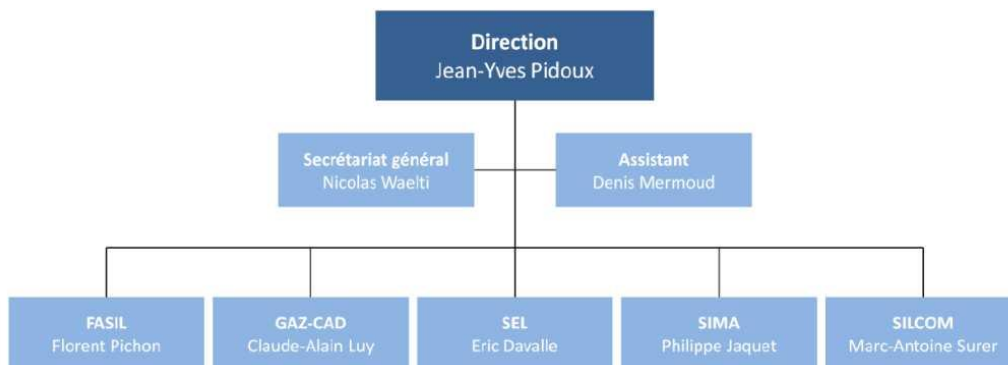
M. Rouiller s'est beaucoup impliqué dans les sociétés détenues en participation par la Commune, comme neo technologies, Spontis ou Forces Motrices Hongrin-Léman. Son implication a été décisive pour la participation de Lausanne à la création de la société RhônEole et l'implantation des premières éoliennes de forte puissance dans la plaine du Rhône. Il a également contribué à la création de la société SI-REN SA, qui porte désormais une partie des projets des SiL dans le domaine de la production renouvelable, et au développement de ces derniers. La Municipalité remercie vivement M. Rouiller pour son

engagement indéfectible, pour sa force de travail et de conviction au service de la Commune.

Son départ à la retraite a été l'occasion, pour la direction des SiL, de revoir l'organisation des services de support transversaux. En raison de leur complémentarité, les activités du service du développement stratégique et celles du service de la comptabilité et des finances, dirigé par M. Florent Pichon depuis 2008, sont réunies dans un nouveau service nommé « Finances, administration et développement des SiL » (FASIL). Ce service regroupe désormais toutes les activités de support des SiL (informatique, juridique, RH, apprentissage, sécurité et santé au travail, controlling, qualité et environnement, comptabilité, encaissements, contentieux et conciergerie) sous la direction de M. Pichon.

Le service du développement stratégique est transformé en secrétariat général, qui sera en charge des nombreuses relations institutionnelles des SiL. M. Nicolas Waelti, entré au service du développement stratégique en 2005 et adjoint au chef de service depuis 2009, est nommé secrétaire général. Cette nomination officialise et rend transparente une fonction qu'il occupe déjà de fait depuis plusieurs années. Agé de 40 ans, M. Waelti est titulaire d'une licence en lettres de l'Université de Lausanne, qu'il a complétée par un mastère en économie à l'Université de Genève. Il a efficacement secondé M. Rouiller dans de nombreux projets énergétiques. Secrétaire du conseil d'administration de SI-REN SA depuis sa fondation, il est également très impliqué dans le projet EolJorat Sud. La division portail énergie, active dans les projets innovants et la veille technologique, est rattachée au secrétariat général, de même que l'architecte des SiL.

Le nouvel organigramme de la direction des SiL est le suivant :



La nouvelle organisation est effective depuis le 1^{er} juin 2012

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réfection des cabanons des loueurs de bateaux et construction d'un kiosque à la place du Port d'Ouchy

Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 18 juin 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question de la réfection des cabanons des loueurs de bateaux de la place du Port s'est déjà posée il y a une dizaine d'années. L'état de dégradation de leur enveloppe et de la structure avait été constaté, mais il avait été renoncé à entreprendre des travaux pour des questions de priorités d'investissements.

En juillet 2010, mandaté par le service d'architecture, un bureau d'architectes a établi un diagnostic qui confirme l'état avancé des dégradations et la nécessité d'un assainissement approfondi.

Par ailleurs, l'emplacement pour le kiosque de la place du Port ayant été libéré, il s'agit également d'y aménager un nouveau kiosque qui s'intègre de manière convaincante dans le site.

La construction du nouveau kiosque et la rénovation des quatre cabanons des loueurs de bateaux existants (avec la construction d'une extension pour deux d'entre eux) feront l'objet d'une réflexion globale sur l'aménagement du site, en considérant en particulier l'aspect esthétique et la cohésion avec le patrimoine bâti (les cabanons sont recensés en note 3).

Dans sa séance du 26 janvier 2012, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de 130 000 francs pour financer les études préalables à la rédaction du préavis (développement du projet, mise à l'enquête et devis général). Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 5 mars 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question écrite N° 106 de M. Pierre-Antoine Hildbrand du 3 juin 2012 : Recapitalisation de la CPCL, quel traitement pour les membres de la Municipalité ?

Lausanne, le 22 juin 2012

Recapitalisation de la CPCL, quel traitement pour les membres de la Municipalité ?

En vue de la sérénité de débats relatifs à la nouvelle recapitalisation de la CPCL, je vous remercie de me rappeler les revenus octroyés aux conseillers municipaux et les règles qui s'y appliquent (indexations, fixations, etc.)

Pourriez-vous également indiquer la façon dont ces revenus sont pris en compte du point de vue du 2^e pilier, le siège de la matière ainsi que les calculs déterminants les montants théoriquement versés à l'issue de leurs mandats.

Réponse de la Municipalité

Il est rappelé que les membres de la Municipalité cotisent au même pourcentage que les employés communaux, soit 10,5 % de leur traitement total, directement à la bourse communale. Celle-ci verse à la CPCL le montant des bonifications minimales selon la LPP et conserve le solde de leurs cotisations. De fait, les municipaux ne sont pas des retraités de la CPCL même si celle-ci gère le calcul des prestations minimum selon la LPP durant leur carrière. A la fin de leur mandat, la part de cotisation concernant le minimum LPP versée à la CPCL y compris intérêts est retournée à la Ville par la CPCL, la charge de payer leurs retraites incombant à la Ville par le budget communal (règlement pour la Municipalité).

Les membres de la Municipalité qui ont siégé à la Municipalité ont droit à une retraite (voir règlement concernant la prévoyance des membres de la Municipalité de Lausanne du 13 mai 2003 entré en vigueur le 1^{er} août 2003) pour peu que leur mandat dépasse six ans et qu'ils soient âgés de 40 ans au moins. Pour ceux qui ont effectué plus de six ans, le montant de la pension (non indexée comme pour les employés) est de 5% par an de leur dernier salaire jusqu'au maximum de 65% pour treize ans d'activité. Ce montant est en outre réduit si le droit à la pension naît avant 55 ans et n'est pas adapté au coût de la vie.

L'atteinte d'une durée de mandats cumulés excédant treize ans ne libère pas le municipal du paiement de la cotisation. Il en résulte concrètement qu'un municipal qui a poursuivi son mandat pendant vingt ans reçoit la même pension qu'un municipal du même âge dont les mandats cumulés ont duré treize ans alors qu'il a cotisé pour environ Fr. 195 000 supplémentaires.

Pour les municipaux qui quittent l'exécutif avant le terme de six ans, une prestation de libre-passage est calculée selon l'article 16 du règlement cité puis versée suivant les mêmes modalités que pour un employé communal.

Comme indiqué plus haut, une modification du règlement concernant la prévoyance des membres de la Municipalité de Lausanne analogue à celle du plan de la CPCL proposée dans le cadre du préavis 2012/18 (passage au salaire moyen de toute la carrière) ne toucherait éventuellement les municipaux que pour le facteur inflation. En effet, le salaire est fixe (magistrat), il n'y pas d'annuité ou de promotion.

A la connaissance de la Municipalité, l'Etat de Fribourg n'a pas changé la situation de ses magistrats qui fait également l'objet d'un régime de prévoyance distinct, ceci malgré le fait qu'il a introduit dans les années 90 un système comparable à celui qui est proposé.

La Municipalité n'a pas souhaité traiter de la prévoyance des municipaux qui n'a aucun impact financier sur la CPCL dans le cadre du préavis 2012/18.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway à la Pontaise » et consorts (2041 signatures) : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) »

Lausanne, le 25 juin 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rappel de la pétition

Le 18 janvier 2011, M^{me} Dominique Nolens, pour le collectif « Mon Tramway de la Pontaise » déposait une pétition adressée au président du Conseil communal munie de 2041 signatures, *En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900)*. Lors de sa séance du 27 septembre 2011, le Conseil communal renvoyait cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Préambule

Aucune demande de démolition n'a été déposée à ce jour auprès de la Direction des travaux, même si le propriétaire y a pris des renseignements à ce sujet. Toutefois, les locataires des immeubles rue de la Pontaise 6, 6A et 6B ont reçu une résiliation de leur bail en septembre 2010 pour le mois d'avril 2011. En raison de la pénurie de logements d'une part mais également de leur attachement à ces immeubles, ils ont, à titre privé, intenté une procédure dans le cadre du droit du bail. Parallèlement, ce fait a suscité une émotion certaine dans le quartier et une pétition a été lancée afin de sauver ces immeubles de la démolition. Ils constituent visuellement un ensemble le long de la rue de la Pontaise et abritent le Café du Tramway, l'un des café-restaurant les mieux conservés à Lausanne.

Réponse de la Municipalité

Approche historique

Les bâtiments édifiés sur la parcelle concernée constituent une imbrication complexe, mise en place par une famille dont plusieurs générations se sont succédé comme propriétaires.

En résumé, les immeubles que nous observons aujourd'hui à front de rue ont été greffés autour d'un noyau ancien, la villa *L'Œillet*, édifiée avant 1894. Dans la cour, c'est en 1898 qu'est édifié le bâtiment portant le n° 6A, abritant alors une écurie, une remise, divers locaux de service et un logement.

Dès 1910, le Café du Tramway occupe la partie droite de la villa avec la devanture que nous connaissons encore. C'est en 1927 que l'architecte Marius Jaccard dépose un projet de surélévation et agrandissement du bâtiment existant, qui affecte l'entier du rez de l'ancienne maison au café. Il reprend alors les gabarits des immeubles situés plus bas (nos 2-4) construits eux-mêmes en 1912-1913. L'année suivante, il termine l'unification architecturale de cet ensemble en édifiant un bâtiment étroit qui vient se glisser entre l'ancienne villa et les bâtiments voisins, assurant par un passage l'accès à la cour.

Points de vue juridique, administratif et patrimonial

A ce jour, aucun dossier n'a été ouvert auprès de la Police des constructions en vue d'une intervention sur ces immeubles ou de leur démolition. La parcelle se situe en « zone urbaine » du Plan général d'affectation (PGA), ce qui impliquerait une construction neuve en ordre contigu et une hauteur de façade de 15,50 m plus attiques et/ou toiture. Les autres « dispositions communes à toutes les zones » du PGA sont applicables.

Au niveau de la Loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), la Commune de Lausanne n'a reçu aucune demande qui lui permettrait de se déterminer sur une éventuelle démolition ou transformation.

D'un point de vue patrimonial, ces immeubles ne figurent pas au recensement architectural et ne font l'objet d'aucune mesure de protection au sens de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).

Cependant, le Café du Tramway est mentionné en catégorie « I » au « recensement des bistrots », réalisé à l'initiative de la Section monuments et sites du SIPAL mais non finalisé, ni validé. Toutefois, celui-ci relevait sa valeur historique (ancienneté), la valeur d'authenticité et d'homogénéité des lieux, ainsi que la qualité des aménagements, tant mobilière qu'immobilière, et finalement le fait qu'il n'a subi que de modestes transformations. Seuls une dizaine d'établissements publics lausannois ont bénéficié d'une évaluation aussi élevée.

Analyse de la situation

Les habitants du quartier de la Pontaise font face depuis quelques années à des bouleversements de leur environnement en raison de plusieurs opérations de démolition/reconstruction qui s'inscrivent dans le cadre des potentiels de densification offerts par le nouveau Plan général d'affectation (PGA) de 2006. La transformation du temple de Saint-Luc au profit de la création d'une maison de quartier témoigne également de l'évolution de la Pontaise.

Soucieuse de l'évolution de ce quartier qui échappe à une protection au titre du patrimoine, la Direction des travaux a mandaté un historien, M. Bruno Corthésy, pour établir l'histoire du bâti de ce quartier (Etude historique : le quartier de la Pontaise à Lausanne, Bruno Corthésy, avril 2011). Cette étude a permis de mettre en évidence des objets singuliers de qualité et de relever la qualité souvent mésestimée du patrimoine bâti et urbanistique de ce quartier. Ainsi, dans ses conclusions, il relève ce qui suit :

Du fait de [...] différentes phases de constructions et de nombreuses reconstructions, le quartier de la Pontaise présente à grande échelle, un aspect passablement hétérogène. Les époques et les styles y cohabitent souvent de façon brutale. S'y mêlent de grandes variations dans les gabarits, les hauteurs et les densités, entre ordre contigu et non contigu. [...] Cependant, une identité de quartier demeure clairement identifiable, notamment dans la partie supérieure de la rue de la Pontaise, entre la promenade de la Liberté et le carrefour dominé par le temple de St-Luc. A une échelle plus réduite, le quartier possède en outre de nombreux ensemble remarquables [...].

Les immeubles concernés par la pétition qui retient notre attention et les immeubles mitoyens – Pontaise 2-4, dont la Commune est propriétaire par l'intermédiaire du Fonds Edouard et Hortense Pache – constituent aujourd'hui du point de vue urbanistique un ensemble visuellement cohérent, même si leur histoire est dissemblable. Il contribue aujourd'hui de manière importante au caractère urbain du quartier de la Pontaise et à son identité.

En tant que propriétaire voisin et mitoyen des immeubles concernés, la Ville de Lausanne est particulièrement soucieuse du maintien d'un environnement de qualité pour ses immeubles et entend s'opposer à tout projet qui aurait une influence négative sur leur qualité actuelle.

Conclusion

En cas de demande, la Municipalité n'entend pas accorder l'autorisation de démolir l'immeuble qui abrite le Café du Tramway. Toutefois des travaux de transformation pourraient être entrepris dans l'immeuble, conformément au cadre législatif. La Municipalité souhaite ainsi conserver l'un des derniers cafés de valeur patrimoniale à Lausanne et préserver des éléments identitaires du quartier de la Pontaise, tant du point de vue de la vie sociale qui s'y développe que de l'unité urbanistique du quartier.

Elle relève de surcroît qu'il existe un potentiel d'évolution à l'arrière de ces bâtiments qui nécessiterait éventuellement une révision de la planification de ce secteur.

La Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question N° 107 de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs : « La fête des voisins aussi pour les élus-élus communaux ? » du 4 juin 2012

Lausanne, le 29 juin 2012

Question :

Pourquoi ladite fête est-elle toujours fixée un mardi soir ?

Peut-on espérer que l'année prochaine, ainsi que les suivantes, la fête des voisins se déroulera un autre soir ?

Réponse :

La huitième édition de la Fête des voisins a eu lieu, comme d'habitude, le 29 mai, qui correspond au dernier mardi du mois de mai. Cette date avait été choisie du fait que ce jour était le plus propre à rassembler un maximum de personnes en respectant l'horaire proposé (18h00-22h00). Ce jour commun à toute la Suisse a su se réunir ses adeptes. Depuis toujours, certains voisins lausannois prenaient la liberté de l'organiser à une autre date, en concordance parfois avec d'autres manifestations du quartier.

Toutefois, depuis la naissance de la manifestation, d'autres pays comme la France par exemple ont changé la date de la Fête des voisins la faisant passer du dernier mardi du mois de mai au dernier vendredi, dans le cas où celui-ci ne tombe pas sur un jour férié.

A Lausanne, en plus de la question ici soulevée, une trentaine d'habitants, lors de la distribution de kits dans les locaux du SLG, ont fait part de leur volonté de décaler la fête et de l'organiser le vendredi. De plus, un sondage a été lancé auprès des organisateurs des fêtes (174 réponses récoltées) : 33% souhaitent garder la fête le mardi, 51% souhaitent qu'elle ait lieu le vendredi, 16% ne se prononcent pas. Au vu des éléments indiqués ci-dessus, nous proposons donc de répondre favorablement à la présente demande et d'organiser la prochaine fête des voisins le vendredi 31 mai 2013. Nous proposerons également aux autres villes de Suisse de déplacer la fête au vendredi. Dans la mesure du possible, il serait effectivement favorable pour la communication que la date puisse être commune dans le pays.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Expertise technique de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de Lausanne au 31.12.2011

Lausanne, le 4 juillet 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de sa séance du 26 juin 2012, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de Lausanne a pris acte de l'expertise technique au 31.12.2011, établie par l'expert en prévoyance professionnelle, AONHewitt.

Ce document confidentiel peut être consulté auprès du secrétariat de la Caisse de pensions.

Nous prions les membres du Conseil intéressés de bien vouloir s'adresser aux personnes suivantes:

- M. Romain THIEBAUD, 021/315.23.41, romain.thiebaud@lausanne.ch
- M^{me} Sandrine FELDMAN, 021/315.23.49, sandrine.feldman@lausanne.ch ou
- M^{me} Natacha CALI, 021/315.23.47, natacha.cali@lausanne.ch

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, nos salutations distinguées.

Le directeur : *Jacques-Antoine Baudraz*

Communication

Centre commercial Métropole – Passage des Jumelles

Lausanne, le 9 juillet 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le passage des Jumelles, situé dans le Centre commercial Métropole, a été ouvert au public suite à l'adoption du Plan partiel d'affectation N° 723, lié à la modernisation du Centre Métropole 2000 et aux deux servitudes de passage mentionnées dans l'acte de vente de la parcelle 543 (numéro RF ID 2008/001474).

Les observations in situ réalisées par le Corps de Police révèlent qu'une fois la nuit tombée, ce passage couvert et isolé des frimas est devenu un lieu très attractif de rassemblement de personnes se livrant à des incivilités (déchets et autres salissures dans les escaliers). Divers dommages sont également commis en ce lieu, tels que montants de portes biaisés ou supports des caméras de vidéosurveillance forcés. Ces divers éléments participent à créer un climat d'insécurité pour les personnes souhaitant emprunter ce passage en soirée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé la fermeture du passage des Jumelles entre 22h00 et 6h00, en dérogation aux deux servitudes de passage susmentionnées.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Résolution relative à la panne de Votelec lors des élections fédérales du 23 octobre 2011

Lausanne, le 13 juillet 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le 23 octobre dernier, une panne du système informatique cantonal Votelec a affecté pendant de très longues heures le dépouillement des élections fédérales.

Suite à cela, le Conseil communal est intervenu auprès de la Municipalité de deux manières. D'une part, le 1^{er} novembre 2011, son Bureau a adressé un courrier à la Municipalité pour la prier de demander au Canton des informations précises sur les événements du 23 octobre, d'obtenir l'assurance que tout serait réglé pour les élections cantonales du 11 mars 2012, et enfin d'adresser une facture au Canton pour les frais engendrés. D'autre part, M. Philippe Ducommun a déposé le 8 novembre 2011 une interpellation urgente contenant six questions. Elle a été traitée le soir même, ensuite de quoi le Conseil communal a voté la résolution suivante :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité obtienne des services cantonaux concernés la garantie que le système de gestion des résultats des votations permette un dépouillement optimal des résultats des élections cantonales en mars 2012.

Le 14 décembre 2011, la Municipalité a écrit au chef du Département de l'intérieur, M. Philippe Leuba, pour lui faire part du courrier du Bureau du Conseil communal, ainsi que de la résolution votée le 8 novembre, et appuyer pleinement les demandes d'explications et de fourniture de garanties pour les élections cantonales à venir. Elle a en revanche renoncé à exiger le remboursement des frais, tout en en présentant le décompte. Le même jour, elle a aussi écrit au Bureau du Conseil communal pour l'informer de cette démarche.

En date du 8 février 2012, le Canton a répondu par un courrier de la nouvelle cheffe du Département de l'intérieur, M^{me} Béatrice Métraux. La conseillère d'Etat expliquait les analyses effectuées depuis le 23 octobre 2011 ainsi que les mesures déjà prises et celles encore à venir d'ici aux élections cantonales du 11 mars, y compris de très importantes campagnes de tests, le tout « afin de ne prendre aucun risque de nouvelle panne ».

Pour la bonne forme et afin de clore le dossier, la Municipalité vous adresse aujourd'hui la présente communication.

Elle souhaite encore préciser que le Conseil d'Etat a opposé une fin de non-recevoir à toutes les communes qui ont demandé le remboursement de leurs frais, et ce malgré une intervention de l'Union des communes vaudoises, et rappeler que le dépouillement des élections cantonales du 11 mars 2012 s'est finalement déroulé sans problème aucun.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Kyril Gossweiler : « Pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public »

Lausanne, le 13 juillet 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 2 mars 2010, M. Gossweiler a déposé une pétition pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public.

Cette demande faisait suite à des problèmes de circulation relevés par l'intéressé sur la place de Milan. En effet, M. Gossweiler a été gêné par la circulation de véhicules d'entretien. La signalisation en place à l'époque empêchait toute dénonciation par l'intéressé, car ce parc était géré par une signalisation de mise à ban délivrée par la Justice de paix, afin de réglementer la circulation et le stationnement.

Trois demandes ont été faites, auxquelles la Municipalité répond de la manière suivante :

1. Qu'un règlement de circulation dans les zones de loisirs soit établi à l'intention des ayants droit

Les zones de loisirs sont régies par le Droit sur la circulation routière (DCR) et sont soumises à l'ensemble des lois qui régissent le domaine public, à l'exception du parc de Milan qui est régi par une signalisation délivrée par le juge de paix. Une signalisation est mise en place à l'entrée des parcs publics qui en interdit la circulation à tous les véhicules (signal OSR 2.01 « Interdiction générale de circuler dans les deux sens »).

Toutefois, cette signalisation permet la circulation des véhicules qui sont utilisés pour l'entretien de ces espaces, tels que les véhicules professionnels du Service des parcs et domaines ou ceux du Service des routes et de la mobilité. La circulation des véhicules privés dans ces espaces est interdite, si aucune plaque complémentaire ne le mentionne. Il n'est donc pas nécessaire de créer un règlement spécial pour la ville de Lausanne car la réglementation fédérale règle cette problématique sur l'ensemble du territoire suisse.

2. Que les zones de loisirs du domaine privé communal soient soumises aux mêmes règles de circulation et de contrôle que celles appliquées au domaine public

Comme mentionné ci-dessus, les zones de loisirs sont régies par le Droit sur la circulation routière (DCR) et sont soumises à l'ensemble des lois qui régissent le domaine public, à l'exception du parc de Milan. En effet, ce dernier parc était géré par une signalisation de mise à ban délivrée par la Justice de paix, afin de réglementer la circulation et surtout le stationnement à proximité du jardin botanique, de l'église et de l'école. Cette signalisation a été mise en place il y a plus de trente ans et les raisons exactes de son installation ne sont pas connues.

Le parc de Milan fait partie d'une grande parcelle, comprise entre les avenues de Milan, Edouard-Dapples, Frédéric-César-de-la-Harpe, Beauregard et de Cour. Une demande a donc été transmise à la Justice de paix afin de sectoriser cette grande parcelle et règlementer le stationnement, via la Justice de paix, tout en gérant la circulation dans le parc de Milan par le DCR comme dans les autres zones de loisirs de Lausanne.

Le juge de Paix a délivré son ordonnance en date du 7 juillet 2011 et la signalisation a été modifiée début 2012. Dorénavant, l'ensemble des zones de loisirs est géré par le même régime.

3. Que tout soit mis en œuvre pour préserver autant que possible les zones de loisirs de la circulation de véhicules à moteur

Les services de la Ville de Lausanne sont soucieux de la tranquillité des usagers des parcs publics et se déplacent le moins possible avec des véhicules à moteur. Dans ce sens, le Service des parcs et domaines a fait l'acquisition de plusieurs vélos et différents petits véhicules électriques, afin de permettre à ses collaborateurs de se déplacer en préservant l'environnement. Toutefois, il est nécessaire pour entretenir les 350 hectares de parcs publics, d'utiliser certains véhicules à moteur (tondeuse, camion, transporteur, balayeuse, etc.) tout en dérangeant le moins possible les usagers.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Plantation commémorative « Un arbre un enfant », édition 2012 – samedi 6 octobre 2012

Lausanne, le 2 août 2012

Mesdames les conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Lausanne organise depuis 2001 une plantation commémorative pour célébrer la naissance de chaque enfant lausannois né l'année précédant l'événement.

Les enfants et leurs parents sont invités à cette journée et à la petite fête qui l'accompagne. Le nombre de personnes inscrites est en général d'environ 1900, réparties sur l'ensemble de la journée.

Pour l'édition 2012, cette manifestation se tiendra le **samedi 6 octobre**, de 8h30 à 16h30, dans le bois de Vernand-Dessous. A 11h00, une partie officielle aura lieu, lors de laquelle une plaquette commémorative sera mise en place.

Je serais heureuse de vous recevoir dans la forêt lausannoise et vous invite à venir participer à cette plantation à votre convenance en remplissant le formulaire d'inscription annexé. Une confirmation vous donnant les détails sur le lieu exact vous parviendra fin septembre.

En espérant vous rencontrer le 6 octobre prochain, je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

La conseillère municipale : (Signé) *Florence Germond*

Communication

Réponse à la question N° 98 de M. Laurent Rebeaud sur le portail « myLausanne »

Sur le site internet de la Ville de Lausanne a été ouvert un « portail cyberadministratif » appelé « myLausanne », donnant accès à des prestations en ligne relevant des Services industriels.

Ce portail « myLausanne » semble appelé à accueillir ultérieurement d'autres prestations en ligne, et devra être coordonné avec le futur portail de la cyberadministration du Canton, pour les prestations qui font appel à des préavis, à des autorisations ou à des contributions relevant du Canton et de la commune.

Le choix de l'intitulé « myLausanne » pose à mon sens trois problèmes :

- 1. il use d'un anglicisme non nécessaire,*
- 2. il sacrifie à une mode certes répandue, mais néanmoins discutable, qui revient à suggérer de manière un peu démagogique au citoyen que l'administration communale lui appartient.*
- 3. L'expression « MyLausanne » à la majuscule près, est déjà utilisée par une page Facebook de Lausanne Tourisme.*

Ma question est double :

- 1. La Municipalité est-elle disposée à réexaminer la terminologie du portail cyberadministratif sous l'angle de la défense du français, et en veillant à prévenir tout soupçon de tentation démagogique ?*
- 2. La Ville de Lausanne ne considère-t-elle pas que ses travaux dans ce domaine devraient être coordonnés avec ceux du Canton, en sorte que la terminologie et la logique de navigation du portail de la Ville et du portail Canton, qui s'adressent à la même population, soient harmonisées ?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 6 août 2012

La Municipalité est sensible à l'usage du français dans les actes officiels et dans les activités courantes de l'administration. Elle s'efforce d'en promouvoir l'usage, y compris à l'occasion de manifestations internationales auxquelles elle prend part. C'est notamment le cas, par exemple, dans le cadre des activités liées à l'olympisme. Ainsi, le syndic, président de l'Union mondiale des villes olympiques, tient systématiquement à rappeler que le français est l'une des langues officielles du mouvement olympique en s'exprimant dans cette langue, du moins partiellement, lors des manifestations de cette association. Il apparaît toutefois que certaines concessions à la langue anglaise peuvent et doivent parfois être consenties, notamment dans les travaux se rapportant aux nouvelles technologies. C'est ainsi que l'usage s'est largement répandu sur l'internet que les sites offrant des prestations personnalisées – de celles que l'on nomme fréquemment le web 2.0 – ajoutent le préfixe « my » à leur nom de domaine, précisément pour marquer ce caractère personnalisé des services proposés. Il apparaît aussi que la traduction de cet anglicisme (« mon » ou « ma ») n'offre pas une alternative valable, renforçant une impression d'appropriation que l'interpellateur souligne négativement, à juste titre. Resterait la possibilité d'user d'une périphrase qui aurait pour inconvénient d'allonger l'adresse

internet du volet en question du site de la Ville et, par voie de conséquence, d'en compliquer l'accès. Lors de l'ouverture du site consacré aux prestations de cyberadministration, la Municipalité a été consultée sur l'appellation de ce site. Après réflexion, elle a opté pour l'anglicisme qui fait l'objet de la présente question, préférant la simplicité et la visibilité sur l'internet à une situation linguistiquement plus correcte mais qui aurait compliqué la vie des internautes.

S'agissant de la coordination avec le Canton, la Municipalité adhère à cet objectif. Les services en charge de la mise en œuvre de la cyberadministration sont sensibles à cette problématique et veillent à mettre l'utilisateur au centre des prestations proposées. La question, toujours délicate dans notre pays, de la répartition des compétences entre autorités et de ses incidences sur les démarches administratives des habitants et des entreprises, doit faire l'objet d'un traitement particulier, de telle sorte que l'utilisateur n'ait pas d'abord à se demander quel est le niveau compétent avant d'entreprendre une démarche vis-à-vis de l'administration.

Il s'agit notamment de favoriser les passerelles entre sites communaux et cantonaux de telle sorte que l'unité de la matière soit privilégiée et que l'utilisateur puisse trouver, tant sur le site web de la Commune que sur celui du Canton, la prestation recherchée, en particulier au moyen de redirections. Cette transparence en est à ses débuts et il appartiendra aux services concernés, des deux côtés, de développer les échanges entre eux afin de la renforcer. La Ville en exprime la volonté. Elle est certaine d'être rejointe sur ce plan par les autorités cantonales, même si, à ce stade des travaux, le degré différent d'avancement des prestations d'un côté et de l'autre peut parfois compliquer les choses.

Pour répondre précisément aux questions posées :

1. La Municipalité est-elle disposée à réexaminer la terminologie du portail cyberadministratif sous l'angle de la défense du français, et en veillant à prévenir tout soupçon de tentation démagogique ?

La Municipalité n'est pas fondamentalement opposée à un tel réexamen mais ne le considère pas comme essentiel, surtout en l'absence d'alternative évidente, claire, simple et directe. Dans l'immédiat, elle souhaite conserver l'appellation adoptée, malgré l'anglicisme relevé, pour les motifs exposés précédemment. Si une solution largement reconnue devait voir le jour, la Municipalité s'y rallierait sans hésiter. Elle ne souhaite cependant pas jouer un rôle de pionnier en la matière, qui pourrait l'obliger, en cas de tentatives infructueuses à faire admettre largement une dénomination francophone, à modifier à quelques reprises le nom de son portail cyberadministratif.

Par ailleurs, la Municipalité estime qu'il convient de ne pas exagérer les problèmes liés à un éventuel ton démagogique qui résulterait de l'appellation adoptée.

2. La Ville de Lausanne ne considère-t-elle pas que ses travaux dans ce domaine devraient être coordonnés avec ceux du Canton, en sorte que la terminologie et la logique de navigation du portail de la Ville et du Canton, qui s'adressent à la même population, soient harmonisées ?

La Municipalité appelle de ses vœux une coordination des travaux. Elle estime que la question de la terminologie et de la navigation unifiée n'est pas absolument prioritaire mais que l'accent doit être mis sur les passerelles entre sites communaux et cantonaux afin que l'utilisateur puisse traiter l'ensemble des aspects de son problème sans avoir à se préoccuper trop profondément des niveaux de compétence respectifs de la Ville et du Canton.

Cela dit, s'il devait y avoir unification de l'ergonomie des sites, on pourrait se demander s'il ne reviendrait pas au Canton de modifier la navigation de son portail cyberadministratif, celui-ci ayant été ouvert au public après celui de la Ville.

Sur un plan plus général, la Municipalité estime qu'il convient dans un premier temps de faire progresser le nombre des prestations offertes et leur usage, quitte à accepter le

caractère quelque peu expérimental de certaines de ces démarches. Le temps de l'unification viendra ensuite. En effet, poser l'unité comme préalable risquerait fort, compte tenu du nombre de communes concernées, de la diversité des prestations offertes, des approches spécifiques de certains, de générer plus de retard que de coordination, ce qui n'est pas souhaitable actuellement.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Assemblée générale de Lausanne Région

Lausanne, le 20 août 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lausanne Région tiendra sa prochaine assemblée générale ordinaire le jeudi 20 septembre 2012 à 17 h aux Cullayes, commune politique de Servion.

Comme de coutume, les membres des conseils communaux et généraux des communes membres sont invités à assister à cette assemblée, dont nous vous communiquons l'ordre du jour au verso de la présente, en vous laissant le soin de donner à cette invitation la suite qui convient.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse à la résolution déposée par M^{me} Solange Peters, suite à la réponse municipale à l'interpellation urgente de M. Yvan Salzman, relative à la recrudescence de l'activité des revendeurs de drogues à la place du Tunnel et à la place Chauderon et,

Réponse à la résolution déposée par M^{me} Evelyne Knecht, suite à la réponse municipale à son interpellation urgente, relative à l'engagement de 10 policiers à Celtus

Lausanne, le 23 août 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2008, les membres de votre Conseil ont adopté la résolution de M^{me} Solange Peters, demandant que la Municipalité *poursuive ses efforts contre le trafic de drogues et tienne régulièrement au courant le Conseil communal de l'évolution de la problématique.*

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2009, les membres de votre Conseil ont adopté la résolution de M^{me} Evelyne Knecht, demandant que la Municipalité *présente sa politique en matière de drogue par un préavis global comprenant ses propositions concernant les quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression), conformément à la politique préconisée par la Confédération.*

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que le trafic de produits stupéfiants, dont la visibilité crée un fort sentiment d'insécurité et d'impunité parmi la population, est toujours actif dans notre ville, malgré une pression accrue des forces de police.

Le travail de la police dans ce domaine repose sur trois niveaux, à savoir la visibilité, les actions contre le trafic de rue (flagrant délit), ainsi que les enquêtes sur les réseaux. Ces trois niveaux, lorsqu'ils sont bien équilibrés, constituent la manière la plus efficace de contenir le phénomène.

Durant ces dernières années, l'augmentation des dénonciations dans le domaine des stupéfiants démontre l'engagement accru des policiers : 5528 en 2010 et 6578 en 2011. Le Corps de police a par ailleurs mis sur pied plusieurs opérations ciblées, telles que l'opération Astérix à la place Chauderon, ou celle menée au foyer EVAM de Vennes, dans laquelle 148 policiers lausannois ont été engagés. A celles-ci se sont ajoutées les opérations Octopus et Saturo, qui s'inscrivent sur la durée et visent à réprimer le trafic de stupéfiants en rue dans les secteurs de la ville les plus touchés.

Le contexte joue également un rôle déterminant. Considérée comme la capitale romande de la nuit, Lausanne attire et draine un nombre important de noctambules qui font le déplacement pour y passer les week-ends. Il est notoire qu'un tel contexte festif favorise la consommation d'alcool ou d'autres substances illicites. Les consommateurs de la vie nocturne lausannoise constituent un marché, ce qui n'a pas échappé aux vendeurs, qui viennent de toute la Suisse, et explique pourquoi il est aussi aisé de se procurer des produits stupéfiants au centre-ville, à proximité des établissements de nuit.

Conformément aux demandes formulées au travers des résolutions de M^{mes} Peters et Knecht, la Municipalité – consciente du fait que cette problématique est complexe et mérite à elle seule un éclairage spécifique – annonce qu'elle va rendre un rapport-préavis, en réponse aux postulats Blanc et Ruiz : « *Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers!* », respectivement : « *Trafic de rue à Lausanne: entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation* ».

Dans ce contexte, une meilleure collaboration entre tous les partenaires communaux, cantonaux, voire fédéraux est nécessaire. Des séances entre des délégations du Conseil d'Etat et de la Municipalité vont dans ce sens.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Fermeture de bureaux de vote

Lausanne, le 27 août 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En 2011, aussi bien le dernier Bureau de la législature 2006-2011 que le premier de la législature 2011-2016 ont, dans le cadre de rencontres avec le syndic et le Secrétariat municipal, émis le vœu qu'une réduction importante du nombre de bureaux de vote soit envisagée par la Municipalité, dont c'est la compétence.

En 2004 déjà, deux ans après l'introduction du vote par correspondance généralisé, la Municipalité avait constaté que seuls 6 % des votants restaient encore fidèles aux bureaux

de vote. Elle avait alors décidé une réduction des bureaux de 25 à 14. Avaient à l'époque été fermés : Bellevaux, Chalet-à-Gobet, Coteau-Fleuri, Cité, Malley, Montblesson, Montheron, Montriond, Saint-Roch, Vernand, Villamont.

Aujourd'hui, une nouvelle analyse de la situation a été menée. Il en ressort que la fréquentation des bureaux de vote est faible, voire très faible pour certains. Ces trois dernières années, la fréquentation des quatorze bureaux cumulés a varié de 1,55 à 4,30 %, avec une moyenne annuelle oscillant entre 2,26 et 2,44 %. Cela représente, en moyenne toujours, environ 40 à 50 votants par bureau ; toutefois, le record négatif de fréquentation d'un bureau s'établit à cinq votants en nonante minutes.

Il est intéressant de noter que pendant ce temps, la boîte aux lettres de la place de la Louve, accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre jusqu'à la clôture du scrutin le dimanche à 11h, voit son utilisation augmenter de manière continue. Elle a reçu, sur le même laps de temps, entre 1,85 et 5,89 % des votes, avec une hausse constante d'année en année : 2,98 % en 2010, 3,67 % en 2011 et 4,69 % en 2012.

La Municipalité a décidé de fermer huit bureaux : Boisy, Eglantine, Mon-Repos, Montoie, Ouchy, Pontaise, Prélaz et Sallaz-Vennes. Seront en revanche maintenus : Beaulieu, Chailly, Cour, Gare, Hôtel de Ville et Vers-chez-les-Blanc. Le choix s'est fait prioritairement sur la base des chiffres de fréquentation des bureaux, mais aussi en tenant compte de leur répartition géographique à travers le territoire communal et de la desserte en transports publics. L'hypothèse du maintien des seuls bureaux « centraux » (Gare et Hôtel de Ville) a été évoquée. La Municipalité l'a écartée, souhaitant préserver une offre hors du centre-ville.

Avec cette réduction, Lausanne reste en bonne place en matière d'offre de bureaux de vote. Dans les villes les plus proches par la taille, Bâle (167 000 habitants) compte encore trois bureaux et Berne (124 000 habitants) six. Dans le canton de Vaud, seules trois villes disposent encore de deux bureaux (Montreux, Nyon et Renens), toutes les autres, y compris Yverdon-les-Bains, n'en comptant plus qu'un.

Comme initiateur de la démarche et en sa qualité de Bureau électoral communal, le Bureau du Conseil communal a été informé et consulté. Il s'est à l'unanimité déclaré satisfait de la manière dont ses vœux avaient été pris en compte et favorable au projet présenté.

L'entrée en vigueur de ce changement a été fixée au 1^{er} janvier 2013, par souci de clarté pour les électeurs. Les deux scrutins de l'automne (23 septembre et 25 novembre 2012) se dérouleront donc encore avec quatorze bureaux. Une information sera fournie à chaque électeur dans son matériel de vote lors du premier scrutin avec six bureaux, celui du 3 mars 2013. De nombreux autres canaux d'information seront utilisés d'ici là et le moment venu : nouveau communiqué de presse, site internet, pilier public, affichage dans les bureaux de vote et annonce dans la presse.

Notons encore que la Municipalité a décidé de s'en tenir aux heures d'ouverture telles qu'harmonisées depuis 2004, à savoir 9 h 30 – 11 h. En effet, plus aucune plainte n'a été enregistrée depuis longtemps de personne s'étant trouvée devant une porte close, l'horaire figurant de plus lors de chaque scrutin sur la partie détachable de la carte de vote. Par ailleurs, la tendance générale dans le canton est à avancer l'heure de fermeture des bureaux de vote. Pour Lausanne, fermer au dernier moment autorisé par la loi, à 12 h, reviendrait à retarder d'une heure la communication de ses résultats, à finir probablement systématiquement en dernier et donc à s'exposer à nouveau à des critiques qui ont disparu depuis plusieurs années. Le Canton, en 2005, avait d'ailleurs apprécié et salué le passage à 11 h de la plus grande commune.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Prix de la Ville de Lausanne 2012

Lausanne, le 30 août 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a décidé de décerner le Prix de Lausanne 2012 à M. Patrick Aebischer et de rendre ainsi hommage à une personnalité charismatique, novatrice et visionnaire qui, en sa qualité de président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), contribue largement au rayonnement de notre ville dans le monde.

Né à Fribourg le 22 novembre 1954, Patrick Aebischer obtient son diplôme en médecine de l'Université de Genève en 1980 et celui en neurosciences de l'Université de Fribourg en 1983. De 1984 à 1992, il travaille à l'Université Brown, à Providence (Rhode Island, Etats-Unis), où il occupe successivement les postes de chercheur, professeur assistant et professeur associé. En 1991, il devient *chairman* de la section « organes artificiels, biomatériaux et technologie cellulaire » de la Division biologie et médecine de l'Université Brown.

De 1992 à 2000, de retour en Suisse, Patrick Aebischer est professeur et directeur médical de la Division autonome de recherche chirurgicale et du Centre de thérapie génique du Centre hospitalier universitaire vaudois à Lausanne. Il crée plusieurs sociétés, notamment Modex Therapeutics Inc., première société de biotechnologie en Suisse, grâce à du capital-risque. Cette société concrétise un nouveau rapport entre université et économie. Modex Therapeutics a été la première start-up romande de la biotech à réussir son entrée en Bourse.

En 1999, le Conseil fédéral nomme Patrick Aebischer président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour un mandat de quatre ans. Celui-ci a été renouvelé par trois fois, en 2004, en 2008 et en 2012.

Depuis son accession à la présidence de l'EPFL, Patrick Aebischer a orienté la stratégie de l'Ecole vers l'excellence internationale et a initié de nombreux programmes technologiques innovants. Des projets phares pour l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie ont ainsi positionné l'EPFL parmi les meilleures hautes écoles au niveau mondial.

C'est ainsi que des scientifiques travaillent dans le cadre du projet *Blue Brain* sur l'étude et la simulation du cerveau humain à l'aide de la puissance informatique, ceci afin de mieux connaître cet organe et les pathologies qui y sont liées. Citons également la collaboration avec Alinghi, Hydroptère et Solar Impulse, ainsi que les projets de recherche spatiale, qui ont tous eu un large écho auprès du public.

Dernier projet en date, la création d'une chaire en Humanités digitales (*Digital Humanities Lab*), première chaire du genre en Suisse. Développé conjointement avec l'Université de Lausanne, ce domaine constitue un champ assez nouveau dans le monde universitaire et formalise la rencontre entre les sciences humaines et l'ère technologique.

Patrick Aebischer poursuit également la vision de créer un campus universitaire. C'est avec l'objectif de créer une bibliothèque ouverte aux étudiants et au public qu'est né le projet du Rolex Learning Center, bâtiment emblématique qui contribue à l'image avant-gardiste de l'EPFL et de Lausanne dans le monde. En parallèle, le campus s'est doté d'un Quartier de l'innovation, véritable parc scientifique et technologique dédié à l'accueil des entreprises et start-up. Décideur charismatique, novateur et visionnaire, Patrick Aebischer a, depuis sa nomination à la présidence, contribué au rayonnement de Lausanne par les divers apports de l'institution académique. L'EPFL, sous sa houlette, est devenue l'institution académique phare de Suisse.

Institué en 1964, le Prix de Lausanne doit être attribué – selon les termes du préavis approuvé à l'époque par votre Conseil – « à une personnalité qui a fait œuvre de création originale et illustré notre ville ou notre canton dans le domaine des arts, de la culture ou des sciences ». Décerné tous les trois ans, ce prix – doté d'un montant de 25 000 francs – a couronné successivement Edmond Gilliard (1964), Gustave Roud (1967), Philippe Jaccottet (1970), Victor Desarzens (1973), Jean Villard-Gilles (1976), Georges de Rahm (1979), Jacques Mercanton (1982), Freddy Buache (1985), Marcel Grandjean (1988), Henri Rieben (1991), le Comité international olympique (1994), Renée Delafontaine (1997), René Berger (2000), Michel Corboz (2003), Pierre Amoyal (2006) et Pierre Keller (2009).

Le Prix de Lausanne 2012 sera remis au lauréat le 28 septembre prochain, à l'occasion d'une cérémonie à laquelle les membres de votre Conseil sont, comme il se doit, conviés.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Résolution de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts du 8 novembre 2011 suite à la réponse à son interpellation urgente intitulée « Restructuration d'Alpiq : quelles incidences pour les employé-e-s pour Lausanne ? »

Lausanne, le 3 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le 8 novembre 2011, le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes proposées par M^{me} Ruiz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par son représentant au sein du Conseil d'administration d'Alpiq, fasse tout son possible pour éviter les suppressions d'emplois, ou du moins en réduise le nombre, en particulier celles passant par des licenciements ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal des éventuelles conséquences financières négatives pour les finances de la Ville liées au résultat négatif d'Alpiq »

Réponse de la Municipalité

Préambule

La Municipalité rappelle que M. Pidoux, directeur des SiL, siège au conseil d'administration d'Alpiq en tant que représentant d'EOS Holding. A ce titre, il ne saurait donc recevoir de lettre de mission de la part de la Ville de Lausanne.

Un administrateur représente un ou des actionnaires, tout en conservant son indépendance puisqu'il doit également agir dans le sens des intérêts de la société qu'il administre. Par ailleurs, il est tenu au secret des affaires pour tout ce qui se traite au sein du conseil d'administration.

Situation d'Alpiq

Les résultats opérationnels d'Alpiq pour l'exercice 2011 ont été considérablement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, avec un bénéfice consolidé de 258 millions de francs, en baisse de 60 %. Compte tenu des nombreuses corrections de valeur, des amortissements extraordinaires et des provisions imputés sur 2011, Alpiq a clôturé l'exercice sur une perte de plus de 1,3 milliard de francs. Ce résultat est la conséquence de la dégradation des conditions cadres du marché en Europe (conjonction d'une baisse du prix sur le marché de l'électricité et d'un franc fort) et d'une faible hydraulité en 2011.

Face à cette situation, le conseil d'administration et la direction générale d'Alpiq ont lancé un vaste plan de restructuration. Sa mise en œuvre doit permettre à Alpiq de se concentrer sur son cœur de métier, de simplifier son organisation, de réduire ses coûts de fonctionnement et de diminuer son endettement. A cette fin, Alpiq procède actuellement à un programme de désinvestissements, de cessions de participations et à la mise en œuvre d'un plan de licenciements.

Le 21 janvier 2012, Alpiq a annoncé par communiqué de presse la suppression de 170 postes en Suisse, ce qui devait se traduire par la résiliation de 130 contrats de travail, dont la moitié en 2012 déjà. Le communiqué d'Alpiq précisait que 90 licenciements étaient prévus sur le site d'Oltén et 40 licenciements sur celui de Lausanne. Le nombre de licenciements prévu est en partie réduit par la fluctuation naturelle des effectifs.

La publication du résultat d'exploitation du premier trimestre 2012 a confirmé la baisse attendue par rapport à 2011. Reflétant cette évolution, la valeur de l'action Alpiq a diminué de plus de 30 % sur douze mois. Fixé à 2 francs par action, le dividende 2011, versé en 2012, a été diminué par plus de quatre par rapport au dividende 2010 (8,7 francs par action). Ce dividende est versé à EOS Holding (EOSH), qui peut le redistribuer à ses actionnaires, dont Lausanne qui possède 20,06 % du capital. Pour 2012, malgré un dividende d'Alpiq en baisse, EOSH a pu verser à ses actionnaires le montant attendu et défini en 2011.

En considérant l'évolution probable des différentes sources de revenus de la société, le dividende d'EOSH, pour les années à venir, devrait suivre une pente descendante dont la Municipalité tient compte pour l'élaboration de ses budgets.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Motion de M. Jean-Michel Dolivo : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! »

Lausanne, le 14 août 2012

(Signé) *Jean-Michel Dolivo*

Communication – Dépôt

Motion de M. Hadrien Buclin : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires »

Lausanne, le 5 septembre 2012

(Signé) *Hadrien Buclin*

Communication – Dépôt

Motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville »

Lausanne, le 10 septembre 2012

(Signé) *Guy Gaudard*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent »

Lausanne, le 20 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Nicolas Gillard : « Deux hectares pour un stade »

Lausanne, le 23 août 2012

(Signé) *Nicolas Gillard*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? »

Lausanne, le 8 septembre 2012

(Signé) *Valéry Beaud*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac : Quels sont les risques à court et à long terme ? »

Lausanne, le 20 juin 2012

(Signé) *Philipp Stauber*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Mathieu Blanc : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? »

Lausanne, le 19 juillet 2012

(Signé) *Mathieu Blanc*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Qui pilote le ‘Projet de territoire Suisse’ ? »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d’harmoniser des loyers »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Philippe Ducommun*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Philippe Ducommun*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Un havre de paix coupé du monde »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Philippe Ducommun*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Véhicule de service, qui paie quoi ? »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Pierre Oberson*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »

Lausanne, le 5 septembre 2012

(Signé) *Valéry Beaud et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »

Lausanne, le 5 septembre 2012

(Signé) *Mathieu Blanc et 6 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II ; une décision de la Municipalité gelée ? »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Yves Ferrari et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour »

Lausanne, le 11 septembre 2012

(Signé) *Jean-Luc Laurent et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Quel délai a donné la Municipalité au commandant de la Police de Lausanne pour habiter la ville ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Depuis les jugements du Tribunal fédéral des années 1980, il n'y a guère de possibilité d'imposer des obligations de résidence. Même les obligations plus résistantes d'entre elles, dans le domaine de la police, ont petit à petit disparu. Il y a eu une période avec des distances en minutes, mais en aucun cas il ne s'agissait d'habiter Lausanne, et ce depuis bien des décennies. Nous n'aurions donc aucune possibilité d'imposer l'obligation d'habiter Lausanne à ce fonctionnaire communal. Ce qui a fait débat, c'est la distance à laquelle il se trouve, certains pensant qu'il est trop loin selon les règles qui ont existé il y a dix ans. Mais par rapport au règlement actuel, il n'y a pas de faute administrative, même si l'on peut déplorer ce que d'aucuns considèrent comme une erreur politique.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une rectification pour laquelle vous n'êtes absolument pas responsable. Nous avons rendu hommage à la disparition de notre ancien collègue Pierre-Etienne Monot avec « t » qui était frère de Claude-Olivier Monot, qui a lui aussi été conseiller communal socialiste, mais qui n'avait donc pas lien de parenté avec Claude Monod avec « d ». Ceci afin que les plus anciens d'entre nous puissent s'y retrouver.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – Nous avons appris aujourd'hui la nouvelle répartition des responsabilités et il y en a une qui est surprenante. Il s'agit de la séparation de la police des autres services d'urgences. A première vue, cela ne semble suivre aucune logique opérationnelle en cas d'événement majeur pour lequel la Ville doit engager tous ses différents services. Il aurait sans doute été opportun qu'il n'y ait qu'une seule personne aux commandes. Il faudra probablement prévoir à l'avenir une sorte de conférence de la Municipalité pour prendre les décisions les plus importantes. Ma question est donc : quelle

est la logique qui a dominé pour séparer les services de la police d'une part et les services des pompiers et les services sanitaires d'autre part ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La logique qui a prédominé est celle d'une répartition du travail. Soit il y avait une totale rocade des directions ou, comme souhaité par les membres de la Municipalité, il y avait des rocades qui ne portaient que sur le Corps de police. La Municipalité est donc partie sur ce raisonnement et l'a fait en toute bonne conscience. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, lorsqu'il y a une intervention commune des pompiers et de la police, ce n'est pas le municipal de l'un ou de l'autre qui est le conducteur du camion, mais les opérationnels. Et si, en plus, des problèmes de cellule de crise surviennent, cela touche en premier lieu les opérationnels qui peuvent ainsi appeler divers municipaux à la rescousse. On peut, par exemple, évoquer le cas historique de St-Laurent. Ce n'est pas les services d'urgences qui ont fait tout le boulot, mais mon voisin qui, en tant que spécialiste de ce genre d'événement, est intervenu le premier au front. C'est donc une question de compétences, et non d'habitude, d'avoir ces deux services ensemble. Il n'y a pas de règle opérationnelle de nos jours. D'ailleurs, dans bien des événements, les pompiers interviennent avec un petit appoint de la police et il y a bien des interventions de police sans que les pompiers ne soient présents. Il y a également des événements communs mais qui ne nécessitent pas à tout prix un directeur commun.

Question

M. Yves Adam (Soc.) : – Le 17 janvier dernier, Benoît Gaillard déposait une interpellation, passée en votation depuis, au sujet des exonérations de l'impôt sur le divertissement concernant, entre autres, les compagnies artistiques et de créations locales. Notre Conseil n'a cependant pas encore reçu de réponse à cette interpellation. Par ailleurs, j'ai reçu plusieurs avis et remarques de responsables de compagnies de créations locales qui, sauf erreur, n'ont toujours pas été remboursées de cet impôt. Ma question est donc la suivante : quand ce remboursement sera-t-il effectué afin que le travail de ces compagnies puisse continuer avec des comptes bouclés et une situation financière saine, puisque ce n'est pas le cas maintenant ? Et quand l'interpellation de M. Benoît Gaillard recevra-t-elle une réponse ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je peux très bien comprendre les milieux artistiques qui s'impatientent d'une réponse. Ce dossier a fait l'objet d'une navette entre les deux services – Service de la culture et Service de la police du commerce – avec pas mal de divergences. Elles sont en train d'être aplanies et nous sommes à bout touchant pour prendre une décision pour que notamment le comité du théâtre soit remboursé de l'impôt. Décision qui doit bien sûr encore être confirmée par la Municipalité.

Question

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Au mois de mars 2012, notre Conseil a voté des mesures d'urgences pour un crédit d'investissement pour l'achat de Portakabin au Collège de l'Eglantine. On nous indiquait que trois nouvelles classes et un APEMS seraient ouverts dans ces Portakabin qui étaient d'ailleurs déjà installés au Collège de l'Eglantine. Or aujourd'hui, ces Portakabin sont fermés alors que l'on nous avait dit que ces mesures allaient être appliquées pour la rentrée 2012. Il n'y a aucune classe dedans et j'aimerais donc comprendre pourquoi il nous a été demandé des mesures d'urgences pour ce collège alors que rien n'est ouvert à ce jour.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Nous sommes aujourd'hui en train de finaliser les dernières ouvertures de classes. Tous les élèves ne sont pas encore scolarisés, notamment les derniers arrivants. Cela fait presque 700 arrivées,

dont 300 durant l'été, qui viennent hors de Lausanne. Il s'agit de les enclasser en respectant leurs connaissances de français et en respectant leurs compétences ou leur adéquation à suivre un certain nombre de classes. Tout va donc se régler d'ici le mois d'octobre. Nous avons demandé l'urgence pour les Portakabin du Bois-Gentil qui sont, eux, entièrement en fonction.

Question

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – La presse nous a appris il y a quelque temps que des projets de travaux de modification de la route de Berne sont envisagés. Or, suite à une interpellation du Groupe socialiste à ce sujet, une résolution avait été votée par ce Conseil pour que celui-ci soit informé de ces travaux. Est-il prévu de nous informer dans un bref délai ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Il y a plusieurs projets sur la route de Berne, je pense que vous faites allusion à la RC 601 qui va en direction de la Broye. Sous l'égide du préfet de la Broye, une séance a eu lieu avant l'été qui a permis d'apaiser les soupçons de vouloir réduire la fluidité de la Broye en direction de l'autoroute N9. Depuis, une deuxième séance a eu lieu au mois d'août dans ce même état d'esprit. Les communes d'Epalinges et de Lausanne, de concert avec le Canton, veulent faire évoluer ce projet sur le principe de deux voies montantes et une voie descendante. Avec, bien sûr, la problématique de l'attente sur deux voies au carrefour des Croisettes, mais qui permettrait également de réaliser les différents giratoires prévus dans le cas des urbanisations de la Ville. Le tout premier est au col du Chalet-à-Gobet, le deuxième à l'Ecole hôtelière et le troisième sur la commune d'Epalinges, avant le carrefour des Croisettes. Il y a aujourd'hui une entente qui se développe puisqu'il y a une meilleure compréhension du projet, tout cela sous l'égide du préfet de la Broye.

Question

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Au début du mois de février dernier, j'avais questionné la Municipalité au sujet d'un affichage sauvage en ville de Lausanne qui accusait la police de déprédation lors d'un contrôle d'un squat. Le municipal de Police d'alors m'avait répondu qu'il allait s'inquiéter de la chose et me donnerait une réponse ultérieurement. Or, à ce jour, je n'ai toujours pas obtenu satisfaction et j'ai trouvé d'autres affiches semblables en ville de Lausanne. Qu'en est-il actuellement ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – M. Laurent fait-il allusion au squat qui se trouve à Ruchonnet ? Suite à un certain nombre de plaintes de la part des habitants, des fonctionnaires de la Ville ont pris contact avec ce squat pour leur signifier ces plaintes et que ces comportements devaient cesser. La situation s'est améliorée et le propriétaire de cet immeuble n'a toujours pas demandé une éventuelle expulsion.

Question

M. Gilles Meystre (PLR) : – Vu l'inconsistance de la réponse à la question posée par mon collègue Hildbrand au sujet du domicile du chef de la police, je me permets d'en poser une seconde. Le commandant Raemy a-t-il demandé à être déchargé du Service de police pour échapper à la pression médiatique et politique ? Je précise, bien entendu, que cette question n'appelle aucune réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Bien que cela relève en partie de sa vie privée, vu le niveau des attaques, je ne pense pas que le commandant Raemy m'en voudra d'apporter ces précisions. J'ai posé ces questions au commandant Raemy car la Municipalité s'est étonnée de ce qui s'était passé. Il m'a dit avoir perdu le bail qu'il avait avec sa famille dans le

district du Gros de Vaud et que la solution d'urgence de loin la meilleure était celle que sa femme pouvait proposer. C'est dans ce contexte et sans penser à mal qu'il a migré à Sion.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je trouve qu'il est navrant de s'acharner de telle sorte sur une personne. Plutôt que de telles interventions, je rappelle le droit des conseillers de déposer une motion ou un postulat demandant une autre législation concernant le domicile des fonctionnaires et des hauts fonctionnaires. Enfin, en complément de ce qu'a dit le syndic, et bien qu'il s'agisse là de la vie privée du fonctionnaire, je précise que le commandant de police habite dans le Gros de Vaud en semaine et qu'il peut donc arriver à Lausanne dans les trente minutes, comme depuis son ancien domicile.

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Habitant le quartier de Vinet-Beaulieu, je suis interpellé par des voisins et des habitants pour connaître l'évolution du dossier concernant la Tour Taoua. Il avait été projeté et discuté en commission un préavis qui a, pour finir, été retiré par la Municipalité vu les oppositions multiples pour diverses raisons parmi les citoyens, de même qu'au Conseil communal. Il nous avait été annoncé que ce dossier deviendrait à nouveau d'actualité, qu'un nouveau préavis allait être discuté et une nouvelle commission nommée. J'aurais voulu savoir exactement où on en est ? Et notamment si cette discussion va se faire en même temps que celle du rapport qui a été publié dans le cadre de la politique d'agglomération sur la construction de bâtiments élevés, voire très élevés dans l'agglomération lausannoise. C'était l'un des aspects qui était posé en lien avec la construction de la Tour Taoua.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Tout d'abord le rapport n'a pas été déposé. Ensuite, ce rapport d'agglomération sur les critères de positionnement des tours a été demandé essentiellement par l'Ouest lausannois car ils ont des objets relativement importants qui concernent des tours. Enfin, pour l'aide à la décision pour toutes ces communes, il faut une réflexion globale sur l'Ouest lausannois. Et si cela pouvait servir également pour toute l'agglomération Lausanne-Morges, nous sommes bien sûr preneurs. Je rappelle que la commission a traité ce dossier par rapport à l'aménagement du territoire et a donné toutes les explications en présence de différentes personnalités compétentes sur les notions de critères d'implantation. Ainsi, les critères pour la Tour Taoua ont été dûment respectés, étudiés et analysés par l'autorité. A commencer par ceux qui ont fait le jugement du concours et de la Municipalité quand elle a entériné ce choix. En ce qui concerne le PPA, il n'y a rien de changé. La demande que vous avez faite est de plusieurs types. C'est la connaissance exacte de l'activité à l'intérieur de l'objet : emplacement des commerces et des places de travail ainsi que de l'habitat. Les choses ont ainsi évolué en termes d'habitat et cette partie du dossier est aujourd'hui terminée, comme le calcul du coût du projet et de la rente foncière. Il reste encore à traiter la problématique des liens avec la Fondation de Beaulieu puisque vous avez aussi demandé que l'on avance sur le projet des jardins et surtout de l'entrée de Rumine en direction des jardins de Beaulieu ; et évidemment sur une planification des différentes étapes de travaux qui pourraient être faits en relation avec ces aménagements de Beaulieu. Aujourd'hui, c'est la Commission immobilière qui finalise ce projet. Notre collègue M. Junod est absent pour les raisons que vous connaissez et l'information que j'ai encore eue cet après-midi est que ce dossier devrait être normalement sur la table de la Municipalité cet automne encore.

Question

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je trouve également que l'acharnement sur une personne et son lieu de domicile est dommageable pour beaucoup de monde. J'ai une question à poser à la Municipalité qui n'appellera pas forcément de réponse. Que pense la Municipalité du fait qu'un chef de service cantonal habite en France, et non pas en Valais,

ce qui est beaucoup plus loin ? Et je précise quand même, sans donner son nom, que c'est un membre du PLR.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je crois qu'il faut poser la question au Conseil d'Etat. A part cela, il n'habite qu'à 45 kilomètres de Lausanne, même si c'est en France. Mais c'est un autre élément.

Interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? »

Développement polycopié

Du 13 juillet au 12 août dernier, un projet de construction de 4 immeubles d'habitation avec parking souterrain de 50 places, panneaux solaires, abris PC, places de jeux, parc à vélo et aménagements extérieurs, a été mis à l'enquête publique au chemin de Bérée 8A, 12A, 12B et 12C, dans le quartier des Fiches-Nord, sur la commune de Lausanne.

Malheureusement, après analyse, il s'avère que ce projet n'est pas conforme à la charte urbanistique élaborée par l'ensemble des propriétaires, dont la Ville de Lausanne, pour le développement du quartier des Fiches-Nord. Les aspects non conformes sont notamment les suivants :

- au sud, le long de l'axe principal piétonnier (esplanade), le projet ne respecte pas l'implantation des bâtiments sur le tracé des dessertes ;
- au sud, les bâtiments A1, A2 et A3 ne respectent pas l'orientation alternée des immeubles ;
- au sud, le long de l'axe principal piétonnier (esplanade), le projet ne comprend pas d'activités de proximité en rez-de-chaussée ;
- au sud, les bâtiments A1, A2 et A3 tournent le dos à l'esplanade, séparée par un imposant mur de parking souterrain empêchant la création d'un axe piétonnier convivial ;
- le projet ne respecte pas le principe d'évacuation des eaux pluviales par rétention en toiture, réalisation de bassins de rétention et cheminement de l'eau en surface par un système de « bisses » ;
- les toitures des bâtiments ne sont ni plates ni végétalisées ;
- les bâtiments ne respectent pas les exigences « Minergie ECO » ou équivalentes ;
- etc.

Pour mémoire, en 2008, un concours de projets d'urbanisme a permis de fixer un niveau d'ambition élevé pour ce qui est un des plus grands quartiers à construire en ville de Lausanne (projet lauréat : *1 KILOMÈTRE A PIED*, Architram SA). A la suite de ce concours, une charte urbanistique et équipements collectifs du quartier des Fiches-Nord a été élaborée par l'ensemble des propriétaires (document du 19 mars 2010), afin de préciser les éléments à respecter lors de l'établissement des projets définitifs de construction. Enfin, les engagements des propriétaires pour le développement du quartier ont été repris dans une convention foncière (document du 30 septembre 2010).

L'ensemble de cette procédure aurait dû constituer la garantie que les qualités imaginées dans les études urbanistiques ne soient pas perdues lors de la phase de concrétisation des projets, que chaque réalisation soit de qualité et participe à la réussite de l'ensemble du quartier. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas avec le projet mis à l'enquête durant cet été.

Pourtant, c'est en se basant sur la charte urbanistique susmentionnée que le Conseil communal a approuvé dans sa séance du 8 mai 2012 le préavis municipal n° 2012/4 du 19 janvier 2012 « développement du quartier des Fiches-Nord ; transfert d'une partie du chemin de Bérée au domaine public et réaménagement partiel de la chaussée et des trottoirs ; extension des réseaux souterrains communaux », qui comprenait notamment l'engagement de 2,6 millions de francs pour des aménagements liés à ce quartier.

Maintenant que les questions foncières ont été résolues et que la Ville a mis la main au porte-monnaie, il apparaît donc que le premier projet mis à l'enquête dans le quartier des Fiches-Nord déroge fortement à certains principes fondamentaux de la charte urbanistique. Ceci ne peut être admis. Quelle crédibilité la Ville de Lausanne garde-t-elle lorsqu'elle fait adopter un crédit d'investissement au Conseil communal, sur la base d'une charte signée par toutes les parties, et que quelques semaines plus tard seulement elle accepte de mettre à l'enquête publique un projet qui déroge très largement à cette même charte ?

L'objet de cette interpellation est donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- la Municipalité a-t-elle fait opposition au projet de construction de 4 immeubles au chemin de Bérée 8A, 12A, 12B et 12C, qui n'est pas conforme à la charte urbanistique du quartier des Fiches-Nord et à la convention foncière qu'elle a pourtant signé ? Si non, pourquoi ?
- l'enquête publique étant terminée, comment la Municipalité entend-elle désormais faire respecter la charte urbanistique pour ce projet de construction ?

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme la Municipalité ne répondra visiblement pas aux interpellations urgentes aujourd'hui, je pense qu'il n'est pas nécessaire de développer en détail le texte de mon interpellation et que j'aurai l'occasion d'y revenir la prochaine fois. Sachez simplement que cette interpellation urgente concerne un projet qui a été mis à l'enquête cet été dans le quartier des Fiches-Nord. Un projet de quatre immeubles qui n'est pas conforme à la charte urbanistique élaborée par l'ensemble des propriétaires, dont la Ville de Lausanne. Cette charte urbanistique était l'un des éléments sur lesquels nous nous étions basés pour voter, lors de la séance du 8 mai dernier, le préavis municipal 2012/4 du 19 janvier 2012. Une précision également : le vernissage de l'exposition, à laquelle nous avons été invités au Forum d'architecture la semaine dernière, concernait un projet sur une parcelle privée et non celui de la SIL. Il ne s'agit donc pas de ce projet-là mais d'un autre, qui n'est pas conforme à cette charte et qui fait l'objet de cette interpellation. Sachant qu'elle était signataire de cette charte, est-ce que la Municipalité a fait opposition à ce projet ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? L'enquête publique étant maintenant terminée, comment la Municipalité entend-elle désormais faire respecter la charte urbanistique pour ce projet de construction ?

La présidente : – Comme M. Brélaz l'a laissé entendre, il n'y aura pas de réponse aujourd'hui et nous pouvons passer au développement de la deuxième interpellation urgente.

Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? »

Développement polycopié

Cet été, la problématique de la sécurité à Lausanne a fait l'objet de plusieurs articles et réactions dans les médias. Deux aspects (au moins) interpellent les soussignés :

Concernant le trafic de drogue dans les rues, après plusieurs années de laxisme et en réaction à un agacement de plus en plus prononcé des Lausannois, le syndic de la ville de

Lausanne a indiqué qu'il souhaitait mettre un terme à la présence de dealers des rues de la capitale d'ici 2013. Pour ce faire, le syndic indique qu'un plan de lutte contre le trafic de drogue est actuellement en train d'être élaboré avec les autorités cantonales.

Vu l'importance d'une telle déclaration et considérant les attentes très élevées de Lausannois sur le sujet, les soussignés ne peuvent qu'espérer que cet objectif ait été discuté préalablement avec les autorités cantonales, d'une part, et au sein de la Municipalité, d'autre part. Pour cette dernière, au vu des enjeux, on peut s'attendre qu'il y ait unanimité sur l'objectif poursuivi et à tout le moins que le directeur de la Sécurité publique et des sports la soutienne fortement.

Or le directeur de la Sécurité publique et des sports a indiqué à plusieurs reprises que cet objectif ne paraissait pas réaliste: « *Cet objectif c'est lui qui l'a fixé ainsi. Mais si une ville était capable d'éradiquer le problème cela se saurait* », a-t-il déclaré dans un hebdomadaire (*l'Hebdo*, semaine du 16 août). La question de fond mise à part, les soussignés estiment dangereux que sur de telles questions des opinions aussi diverses puissent s'exprimer.

Ensuite, dans le domaine des effectifs policiers, la Municipalité a annoncé au début de l'été l'engagement de 30 nouveaux policiers d'ici 2014. Dans un second temps, et selon la situation financière de la Ville, la Commune pourrait engager 30 policiers supplémentaires au mieux en 2016. Or, selon ce qui est rapporté par les médias, ces engagements semblent insuffisants pour le Conseil d'Etat. Dans un article du 18 juillet 2012, le syndic Daniel Brélaz a indiqué qu'il ne pouvait pas faire mieux pour des raisons financières et que si le canton l'obligeait à engager davantage de policiers, il pourrait « *renoncer à assumer la police judiciaire* » voire à la « *police municipale* », ce qui pourrait représenter une facture de 65 millions supplémentaires pour le canton. Dans le même temps, on a récemment appris le départ de 20 policiers lausannois, apparemment insatisfaits des conditions de travail.

Le Conseil communal mérite des réponses urgentes sur ce sujet car les déclarations et promesses faites par la Municipalité nécessitent des mesures rapides. En outre, vu la situation de la sécurité à Lausanne et le malaise existant au sein des forces de police, il se justifie d'identifier rapidement qui est responsable des orientations en matière de sécurité au sein de la Municipalité et quel est le plan d'action prévu.

Sur cette base, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité, plus particulièrement au syndic et/ou au directeur de la Sécurité publique et des sports:

1. A titre liminaire, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur la répartition des compétences en son sein sur la question de la sécurité et les tâches des différents municipaux concernés?
2. La Municipalité a-t-elle adopté une position commune sur le combat du trafic de rue et les objectifs y relatifs avant les déclarations publiques de son syndic?
3. Si oui, la Municipalité peut-elle expliquer ou justifier les divergences de vue publiques sur ce sujet entre le syndic et le directeur de la Sécurité publique et des sports?
4. Le Canton avait-il été informé préalablement des déclarations publiques qu'allait faire le syndic?
5. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les grands traits du plan d'action urgent qu'elle compte mettre en œuvre pour éliminer le trafic des rues lausannoises d'ici une année et demi ?
6. S'agissant de l'engagement de forces de police, la Municipalité a-t-elle sérieusement examiné la possibilité de « *renoncer à assumer la police judiciaire* » voire à la « *police municipale* » ?

7. Si non, s'agissait-il uniquement d'une forme de chantage vis-à-vis des autorités cantonales?
8. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les actions ou mesures qu'elle entend prendre pour réagir urgemment face au malaise qui existe au sein des forces de police de la commune ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Comme la parole ne nous sera pas redonnée, je ne vais pas relire cette interpellation complètement mais je vais revenir sur un ou deux points. Naturellement, cette interpellation urgente l'était au moment où je l'ai déposée à la fin de la semaine passée avec le titre « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? ». Elle a acquis une urgence encore différente ou particulière ces derniers jours. Je comprends la position du syndic qui dit qu'il faut un certain temps pour réfléchir à ces dossiers et y apporter une réponse détaillée, notamment pour M. Junod, nouveau directeur de la Police. J'accepte donc, avec les cosignataires de l'interpellation urgente, que la réponse ne soit pas donnée lors de la prochaine séance mais de la séance suivante. Mais prenez note, monsieur le syndic et messieurs les municipaux, que nous attendons effectivement des réponses très détaillées et fournies sur les questions posées. Je me permets aussi de dire que sur les trois axes de questions que je posais en matière d'effectifs policiers, de drogue et de rapports avec le Canton, qu'il y a des questions de fond. Sur la sécurité, où nous attendrons des réponses urgentes et détaillées, mais il y a également des questions institutionnelles, car même si les personnes passent et changent de dicastère, les institutions, elles, demeurent. Et dans ce cadre-là, nous aurons des questions sur la façon dont se développe une discussion au sein de la Municipalité, la manière dont sont gérées les éventuelles divergences, et celle de préparer la communication avant que des informations ne soient transmises aux médias. Ce sont des réponses que j'attendrai aussi, mais qui sont d'une autre nature que celles de fond sur la sécurité. J'aurai donc l'occasion de revenir sur le fond de mes questions une fois que j'aurai entendu les réponses.

Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts : « Red Bull Crashed Ice II : une décision de la Municipalité gelée ? »

Développement polycopié

En mars 2009, la Ville de Lausanne accueillait le Red Bull Crashed Ice. Le Conseil communal, toutes tendances confondues, avait fait connaître sa désapprobation.

Afin d'avoir des réponses basées sur des données réelles, le soussigné déposait une interpellation demandant :

- les informations qui avaient permis à la Municipalité de prendre position ;
- le coût financier pour la Ville ;
- les effets escomptés à court, moyen et long terme ;
- la quantité d'énergie nécessaire ;
- la quantité de CO² rejetée ;
- l'adéquation de cette manifestation avec le label European Energy Award ;
- le lien avec le statut de capitale olympique ;
- l'image de la ville véhiculée par cette manifestation ;
- si l'expérience serait reconduite et à quelles conditions.

Dans sa réponse la Municipalité indiquait que l'énergie nécessaire à la tenue de cette manifestation était de plus de 31 MWh, plus de 12 000 litres de diesel et plus de 400 m³ d'eau. Qu'il y a environ 1,5 tonne de CO² rejeté. La Municipalité reconnaît que la dépense

énergétique occasionnée par la manifestation ne revêt pas un caractère de nécessité avérée en regard du label European Energy Award. Finalement la Municipalité indiquait ne pas regretter sa décision mais qu'elle était consciente de l'impact particulier de cette manifestation et que si une nouvelle édition devait être admise, il serait tenu compte des expériences de l'édition 2009 à tous les points de vue.

Deux points restaient cependant en suspens :

- l'impact sur le long terme pour la ville d'une manifestation de tel type ;
- le nombre d'heures de police non facturées à l'organisateur ;
- les expériences tirées de l'édition 2009 si une nouvelle édition était admise par la Municipalité.

Depuis le 24 août 2012, date à laquelle un grand quotidien local nous annonçait que la Municipalité avait accepté la tenue d'une seconde édition du Red Bull Crashed Ice, l'opportunité de répondre notamment à ces trois questions refait surface.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel a été l'impact de la première édition du Red Bull Crashed Ice pour la ville de Lausanne après trois ans et demi ? Et pourquoi ?
2. Quelles sont les expériences que la Ville a tirées de l'édition 2009 pour accorder une nouvelle édition en 2013 ? En quoi n'était-ce pas connu avant l'édition 2009 ?
3. Combien d'heures de police ont été effectuées lors de l'édition 2009 ? Combien sont prévues dans le cadre de la préparation l'édition 2013 ? La Municipalité pense-t-elle opportun de mobiliser les policiers sur ce type de manifestation lorsque l'on sait les difficultés qu'elle a à assumer l'ensemble des autres tâches qui lui sont dévolues (en raison d'un sous-effectif chronique) ?
4. Considérant que le nombre de spectateurs ne peut à lui seul être suffisant, la Municipalité peut-elle nous faire part des arguments qui l'ont incitée à reconduire une autorisation pour une seconde édition du Red Bull Crashed Ice ? Et pourquoi ?

D'avance je remercie la Municipalité pour la réponse aux questions ci-dessus.

Discussion

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Vous vous souvenez qu'en 2009 la ville de Lausanne accueillait le Red Bull Crashed Ice I et le Conseil communal avait, pour une grande part, fait connaître sa désapprobation. J'avais dès lors déposé une interpellation à laquelle je demandais qu'on ne réponde pas tout de suite, afin que l'on puisse récolter l'information nécessaire et se baser sur des faits plutôt que des projections. La Municipalité a déjà répondu à toute une série d'éléments mais il restait deux points en suspens sur lesquels il n'était pas possible de répondre sur le moment. Il s'agissait de l'impact sur le long terme pour la ville d'une manifestation de ce type, le cas échéant du nombre d'heures de police non facturées à l'organisateur, et des expériences tirées de l'édition 2009 si une nouvelle édition était admise par la Municipalité. Or, on apprend le 24 août 2012 au travers d'un quotidien bien connu de chez nous que la Municipalité a redonné son accord pour une nouvelle édition de ce Red Bull Crashed Ice. C'est donc pour cette raison que je me permets de redéposer une série de questions à la Municipalité afin de connaître les impacts à plus ou moins long terme et demander un bilan sur ce qui s'est passé il y a trois ans et demi pour accepter à nouveau un tel événement à Lausanne. Le sujet plus urgent qu'il ne devait l'être à l'époque est le nombre d'heures de policiers qui sont nécessaires et qui ne seront pas mises sur d'autres tâches. Et finalement, quels sont véritablement les arguments qui permettent à la Municipalité d'accueillir une seconde fois cette manifestation à Lausanne ? hors du simple fait qu'il y a X milliers de spectateurs, car je crois qu'aujourd'hui les citoyens, même en dehors de Lausanne, seraient prêts à venir voir les jeux du cirque à Rome pour autant qu'il y ait un peu de sang, de mouvement et d'action. Et

je ne crois pas que l'on peut simplement s'arrêter au nombre de personnes pour savoir si c'est un succès ou pas, il y a également des aspects éthiques.

Interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts : « Red Bull Crashed Ice, le retour »

Développement polycopié

Lors des débats politiques qui ont précédé la venue en 2009 du Red Bull Crashed Ice à Lausanne, nous avons cru à tort que la Municipalité avait fait son autocritique et qu'elle ne renouvellerait pas l'expérience d'accueillir une telle manifestation au cœur de la ville. En effet, comment concilier l'image que la Ville souhaite se donner dans la gestion optimale des défis environnementaux qui attendent les collectivités publiques et l'accueil au cœur de la ville d'une manifestation dont la priorité est de faire la promotion d'une boisson et qui consomme de fortes quantités d'énergie pour aménager et entretenir durant plusieurs jours une piste de glace de plus de 400 mètres.

A noter que cette piste ne s'adresse pas à une frange populaire des habitants de la Ville, mais est destinée à l'accueil de courses pour des sportifs accomplis, voire pour des professionnels.

Sans refaire le débat politique, nous souhaitons connaître les éléments qui ont présidé à la décision de la Municipalité.

Questions à la Municipalité :

1. Quelles sont les raisons qui incitent la Municipalité à accueillir à Lausanne une manifestation dont l'objectif est la promotion publicitaire d'une marque de boisson?
2. Combien de temps les rues concernées par le montage des installations, la manifestation et les travaux de démontage seront-elles fermées à la circulation ?
3. La Ville prend-elle à sa charge certains frais liés à cette manifestation, si oui lesquels et pour quels montants ?

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Le Groupe UDC s'étonne que la Municipalité de Lausanne, qui souhaite donner à la Ville une image qui s'adapte de façon optimale aux défis environnementaux, autorise pour la seconde fois une telle manifestation. Il n'est pas question ici de refaire le débat politique de 2009, mais le Groupe UDC souhaite toutefois demander à la Municipalité quelles sont les raisons qui incitent celle-ci à accueillir à Lausanne une deuxième fois une manifestation dont l'objectif est la promotion publicitaire d'une marque de boisson. Il souhaite aussi savoir combien de temps les rues concernées par le montage des installations, la manifestation et les travaux de démontage, seront fermées à la circulation. Si la Ville prend à sa charge certains frais liés à cette manifestation, quels sont-ils et à combien se montent-ils ?

Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina : « un suivi 'post biture' avec les TSHM »

Développement polycopié

Contexte

La Ville de Lausanne possède déjà des travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Les TSHM travaillent auprès des jeunes entre 13-25 ans, avec une attention particulière pour les adolescents de 13-18 ans. Dans le débat qui nous anime concernant « les nuits

lausannoises », les TSHM pourraient avoir un rôle déterminant à jouer auprès des jeunes aux comportements inadéquats notamment face à l'alcool.

Face à ses responsabilités

La prévention liée à la consommation d'alcool est souvent composée de mesures déployant leurs effets sur le long terme. Il est toutefois important d'avoir des mesures ayant des effets de court terme. Ainsi, il serait important d'assurer un suivi « post-biture », c'est-à-dire une reprise de contact le lendemain même, par des TSHM (ou par des *spotters*⁶), avec les jeunes pris en état d'ébriété dans la soirée. C'est là que l'impact semble le plus fort pour la suite : lorsque l'on sonne à la porte pour faire un retour sur la situation et engager une discussion sur les principes. L'anonymat est ainsi tué dans l'œuf et le jeune est mis face à ses responsabilités, mais quand il est sobre. Les expériences montrent d'une part que les jeunes reconnaissent très souvent un comportement inapproprié et manifestent un désir de réparation suite aux faits et d'autre part qu'un TSHM pourrait couvrir environ 1000 jeunes par année. 10 TSHM et ce seraient donc 10 000 jeunes qui pourraient être pris en charge.

Le cas échéant, ce suivi « post-biture » serait aussi l'occasion d'orienter le jeune vers une conciliation extra-judiciaire⁷. L'idée des travaux d'utilité publique semble être une très bonne mesure pour autant qu'elle soit réellement appliquée et que les travaux soient réellement intelligents, donc en lien avec les comportements. Sinon, on risque de renforcer la révolte par l'incompréhension de la mesure.

Ainsi, cette motion demande à la Municipalité de :

- prévoir un suivi systématique « post-biture » des jeunes les plus problématiques ;
- envisager l'ancrage de ce suivi auprès des TSHM, ou des *spotters* si besoin est ;
- augmenter de manière adéquate le nombre de TSHM ;
- renforcer la mise en réseau des TSHM lausannois avec ceux des villes voisines pour collaborer afin d'assurer un bon suivi des jeunes à suivre, puisqu'ils viennent relativement souvent d'autres villes.

Discussion

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Comme on l'a compris ces derniers jours et comme on l'avait compris déjà il y a quelque temps, les affaires de sécurité ne sont pas que des affaires de police. Et c'est la raison pour laquelle nous avons, avec quelques verts, travaillé sur cette motion de suivi post biture en montrant aussi la plus-value que nous pouvions avoir en termes de sécurité réelle et de sentiment de sécurité, en développant ces travailleurs sociaux hors murs, en termes qualitatifs et quantitatifs dans nos espaces publics. Je pense donc que c'est un sujet que nous allons âprement discuter dans le cadre d'une commission.

La discussion est ouverte.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je n'ai pas très bien entendu ce qu'a dit l'initiatrice de ce document. A-t-elle elle-même demandé que ça aille en commission ? Oserais-je suggérer au Bureau de regrouper toutes ces motions et postulats qui concernent les nuits lausannoises de près ou de loin dans le gros paquet qui attend la Municipalité ?

La discussion est close.

La motion est renvoyée en commission.

⁶ Les *spotters* sont des « policiers-observateurs » qui repèrent les auteurs de troubles. Ces policiers agissent en civil et se mêlent aux supporters pour mieux les surveiller. Leur rôle consiste à scruter la foule, à évaluer les risques, à recueillir des informations transmises en temps réel aux services d'enquête ou d'intervention. Cette fonction a été créée surtout pour gérer la sécurité dans le domaine du sport.

⁷ En prolongement du postulat : Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Conciliation extrajudiciaire », déposé par Mme Longchamp le 12 octobre 2010.

Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Des *spotters* pour ‘les nuits lausannoises’ »

Développement polycopié

Contexte

Plus besoin de décrire la nécessité de mesures pour gérer les effets pervers des nuits lausannoises. La ville est attractive par essence, nous ne pouvons pas désaimer des aimants ! Il faut au contraire adapter la prise en charge de la vie nocturne en multipliant des mesures qui enlèvent la pression mise actuellement sur la Police. En effet, il semblerait que ces dernières années nous lui demandions d’assumer à elle seule tous les « débordements » de la ville qui parfois n’ont plus à voir avec sa mission de base. Qui plus est, nous ne lui offrons pas « les moyens » adéquats pour agir de manière efficiente, référence faite principalement à ce Code pénal qui se révèle largement insatisfaisant, sans parler de la difficulté de recruter dans les grands centres urbains. La question paraît donc légitime : est-ce que nous ne demandons pas trop à notre Police ? Est-ce qu’il ne faut pas réfléchir à d’autres types d’intervention policière pour calmer le cœur des fêtes nocturnes lausannoises ?

Profiter de l’expérience acquise dans le sport

De nombreux pays ont développé l’intervention de *spotters* pour régler les problèmes de débordements dans les matchs. Les *spotters* sont des policiers qui, dans les gradins et hors des stades, repèrent les auteurs de troubles. Ces policiers agissent en civil et se mêlent aux supporters pour mieux les connaître et les surveiller. Leur rôle ne consiste pas à mener des enquêtes judiciaires ni à procéder – sauf cas exceptionnel – à des arrestations. Plutôt à scruter la foule, à évaluer les risques, à recueillir des informations transmises en temps réel aux services d’enquête ou d’intervention. Ils jouent donc un rôle clé dans la chaîne de la sécurité. Alors pourquoi ne pas s’inspirer de l’expérience acquise dans ce domaine pour l’appliquer à la gestion des débordements de nos nuits lausannoises ? Par ailleurs, il conviendrait de travailler en étroite collaboration avec la brigade lausannoise de la jeunesse qui a déjà des missions très proches.

Des *spotters* pour les nuits lausannoises et coordination avec TSHM

Cette motion demande à la Municipalité d’étudier rapidement la faisabilité et la pertinence de former des *spotters*. Ils pourraient contribuer à pacifier la nuit en travaillant sur une clientèle ciblée avec laquelle ils seraient en contact en permanence. Ils viendraient en complément de l’action policière « traditionnelle ». Il serait important de développer ces *spotters* en totale synergie avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Cette motion demande de s’inspirer de ce qui se fait dans le milieu du sport pour lutter contre le hooliganisme. Il ne s’agit pas de faire des infiltrations d’espionnage à couvert et il faut bien comprendre ce que sont les *spotters*. Ce sont des personnes qui vont connaître le terrain et savoir quelles sont les intentions et les motivations des gens qui peuvent engendrer des débordements en ville, comme déclencher des bagarres voire des émeutes. Ils sont un lien avec la Police et créent de la modération directement au sein de ces groupes. Cette motion propose donc d’étudier la possibilité de créer des équipes de *spotters* et je propose également de joindre cette initiative à la commission, le gros paquet comme disait M. Hubler.

La discussion est ouverte.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Comme la motion de tout à l’heure, elle concerne la nuit et je demande qu’elle soit envoyée en commission et également traitée avec les autres concernant la nuit.

La discussion est close.

La présidente : – C'est ce que le motionnaire vient de demander et nous avons pris note que cela partira dans la commission qui traite de tous ces sujets.

Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « Foule + alcool + attente » = mauvais cocktail pour « les nuits lausannoises » !

Développement polycopié

Contexte

Aujourd'hui tous nos établissements de nuit ferment à la même heure. Nous assistons ainsi à « une heure de pointe » où une foule de personnes, généralement alcoolisées, se retrouve sur l'espace public en même temps, généralement à attendre des transports publics qui ne viennent que bien plus tard. Il s'agit là presque d'une caricature, mais c'est ce que notre ville vit chaque week-end. De nos jours tout le monde le reconnaît : pour éviter les débordements, il faut à tout prix éviter tout ce qui pourrait contribuer à favoriser les regroupements et les foules (même si les spécialistes s'accordent à dire que la foule peut être aussi capable du meilleur). L'homme n'est plus le même dans le groupe : l'identité personnelle disparaît au profit de celle du groupe qui est un leurre. D'où l'émergence d'une violence jusqu'alors incompréhensible et difficile à contenir. Il est vraisemblablement complexe d'agir là-contre, sinon d'éviter la formation de groupes et de mettre à mal l'anonymat.

Les établissements de nuit ne sont assurément pas la cause de tous les maux des « nuits lausannoises ». Mais comme tous les acteurs concernés, ils doivent prendre leur part de responsabilités. Ces derniers temps, les établissements de nuit font preuve d'ouverture en proposant des pistes d'action permettant d'entrer dans un « cercle vertueux » pour que Lausanne reste une capitale de la fête sans pour autant devenir la capitale de l'insécurité.

Il s'agit donc de travailler de concert avec les établissements de la nuit.

Heures de fermeture différenciées et engagement intra et extra muros

Dans un premier temps, à la lumière de ce qui précède et des résultats peu concluants du modèle actuel, il semblerait intéressant de tester d'autres manières de faire concernant nos heures de fermeture des établissements de nuit. Zurich connaît un système qui semble porter ses fruits. En effet, Zurich ne fixe pas une heure de fermeture identique pour tous les établissements, ce qui assurerait une meilleure régulation du monde de la nuit.

Cette motion demande à la Municipalité :

- d'établir un état des lieux des « nuits lausannoises » (nombre de clubs, clients, quels pics sur l'année, nombre d'employés ; profil des clients : âge, sexe, lieu de résidence – ville ou canton –, motivation à la consommation d'alcool / de drogues ; nombre de plaintes, incivilités sur ces dix dernières années, nombre de comas éthyliques ; espaces publics : quels sont les lieux de consommation, où ont lieu les incivilités et troubles à l'ordre public ?) ;
- d'étudier la faisabilité et la pertinence d'introduire des heures différenciées de fermeture pour les établissements de nuit en modifiant notamment l'art. 5 du règlement municipal sur les établissements et les manifestations. Pour que la mesure déploie ces effets (éviter que la foule sorte dans la rue au même moment et attende), il convient également de travailler de concert avec les transports publics pour assurer le retour des fêtards ;
- d'inclure, dans les discussions des Etats généraux de la nuit (postulat Blanc) ou ailleurs, l'idée que les établissements de nuit prennent et engagent encore plus fortement leur

responsabilité hors de leurs murs et développent massivement la prévention active à l'intérieur de leurs murs ;

- d'instaurer, pour commencer, une « heure sobre » (pas de vente de boissons alcoolisées à partir de 4h00) et la promotion des boissons non alcoolisées (par ex. boissons non alcoolisées, comme de l'eau, gratuites avec l'entrée et / ou l'achat d'alcool ; proposer des alternatives bières légères ou sans alcool ; proposition de café et petits pains pour marquer la transition vers le matin, etc.) ;
- de s'inspirer pour ce faire des expériences des autres villes, mais également de celles des grandes manifestations (sportives et de musique) qui ont à gérer les mêmes problématiques ;
- de collaborer avec les milieux académiques (notamment sociologie) pour les éléments qu'elle juge nécessaires.

Pour finir, il est très clair que tout cela demande :

- des évaluations fréquentes qui permettent de « tester » les mesures proposées et de « corriger » rapidement si besoin est ;
- une augmentation des effectifs de police dans une bien plus large mesure que les 30 postes déjà annoncés.

Discussion

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je vais commencer par dire que je souhaiterais que cette initiative aille dans la même commission que celle évoquée à plusieurs reprises. Comme vous l'avez vu, cette motion, qui est aussi signée par plusieurs Verts, concerne une approche qui nous tient très à cœur. Une approche globale de la problématique de la sécurité avec certaines mesures qui nous permettra de faire peut-être un autre type de cocktails que celui qui, actuellement, ressemble plus à un cocktail Molotov, celui de la foule, de l'alcool et de l'attente. Je souhaite donc que l'on discute de tout cela avec le reste des mesures qui seront évidemment complémentaires à ce que nous proposons.

La discussion n'est pas utilisée.

Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts : « Un volet préventif ouvert sur les nuits lausannoises »

Développement photocopié

Le débat autour des effets délétères de la vie nocturne lausannoise conduit à une multiplication de propositions de mesures relevant principalement de la répression et de la réglementation, voire de la limitation de l'offre de lieux festifs. La problématique de la surconsommation d'alcool et autres stupéfiants semble être une des principales causes identifiées et il convient de prendre des mesures nécessaires à tous les niveaux institutionnels dans ce domaine.

Ce débat pose également la question des ressources qu'une collectivité publique comme la Ville de Lausanne est en mesure d'allouer au maintien de l'ordre public et de l'efficacité de son appareil répressif¹.

Le présent postulat propose d'ajouter des mesures de prévention afin d'agir sur les causes de la consommation abusive d'alcool et des violences constatées ces derniers temps lors des « nuits lausannoises ». Il vise également un objectif de santé publique dans la mesure

¹ Voir le postulat de M. Fabrice Ghelfi « Pour une vision globale, prospective des effectifs de la police municipale lausannoise » déposé le 24 novembre 2009, en attente de réponse.

où ces deux phénomènes sont des facteurs d'exclusion sociale. Prévenir de tels excès vise à promouvoir les chances et les compétences de vie de celles et ceux susceptibles de s'y adonner.

Dans le domaine de la violence juvénile², il apparaît qu'un lien existe dans les parcours de vie entre les violences à l'école et la violence urbaine (rixes, brigandages, etc.). Les problèmes de violence, contre soi-même par l'alcool et les stupéfiants ou contre autrui, liés à une mauvaise intégration sociale (manque de réseau, conditions socio-économiques, manque de « compétences sociales »).

La Municipalité est invitée à étudier, en collaboration avec les autorités cantonales compétentes, les mesures de prévention à entreprendre sur des publics cibles, en milieu scolaire et autres lieux de formation³.

Un autre axe de prévention proposé, plus en relation directe avec les nuits lausannoises, vise à des actions et des mesures sur les lieux festifs. Parmi ces mesures, on peut mentionner :

- Création d'un label pour les manifestations avec autorisation⁴ et pour les lieux de fêtes permanents⁵. Ce label veut garantir que les lieux festifs remplissent les conditions cadre en terme de logistique, conditions d'exploitation et de sécurité et de prévention.
- Mise en place d'intervenants dans les lieux festifs et la rue sur le modèle des « Grands frères / Grandes sœurs » mis en place par les CFF, ou de médiateurs de rue.

Les mesures de prévention contre la violence doivent répondre à trois critères :

- Elles doivent être fondées sur une évaluation scientifique afin de s'assurer qu'elles auront des résultats concrets. La collaboration et l'échange d'information avec d'autres villes sont à cet égard essentiels.
- Elles sont coordonnées avec les différents niveaux institutionnels et associatifs (cantons, régions, réseau de villes, associations), afin de rechercher des synergies, et de favoriser les échanges d'expériences. Les mesures entreprises par la Ville viseront à la complémentarité avec les autres actions menées par le Canton ou les associations actives dans le domaine.
- Elles seront évaluées par rapport à leur coût et leur faisabilité sur la durée. De nombreux programmes de prévention, bien que fondés scientifiquement, ont échoué car ils n'ont pas été mis en œuvre totalement.

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je sens une grande envie de festoyer et fraterniser ce soir. Donc effectivement parmi les causes évoquées des troubles des nuits lausannoises, il y a la surconsommation d'alcool et d'autres stupéfiants. Mais ces aspects ont d'autres conséquences, notamment en termes de santé publique et d'intégration sociale. Ce sont ces

² Il ne s'agit pas ici de stigmatiser les jeunes en particulier, des manifestations de violence sont observées dans toutes les catégories d'âges. La violence de groupe, les lésions corporelles, etc. constatées durant les nuits lausannoises concernent plus particulièrement la tranche d'âge de 17 à 25 ans. (*Prévention de la violence chez les jeunes, 2006*, publié par la Commission fédérale des étrangers).

³ L'étude *Prévention de la violence chez les jeunes* indique que les cursus de promotion des compétences sociales (capacité de parler et d'interagir correctement avec les autres, d'exprimer des besoins et de respecter les règles de vie en commun) ont des effets bien démontrés. Notons l'existence du programme DEPART (Repérage, évaluation et accompagnement d'adolescents consommateurs de substances).

⁴ Il n'est pas exclu que la vie nocturne lausannoise, marquée par une prédominance des « clubs », soit un facteur d'exclusion sociale, dans la mesure où ces lieux festifs ont tendance à choisir leur clientèle, par leur politique des prix, ou une sélection à l'entrée sur des critères parfois discutables (look, sexe, âge, esthétique, etc.). Or de nombreux troubles surviennent à l'extérieur des établissements, provoqués par ceux qui, attirés par la réputation des nuits lausannoises, s'en sentent exclus. Afin de canaliser les initiatives qui viseraient à créer une offre alternative à l'offre commerciale, il convient d'examiner, par exemple, l'expérience menée à Zurich des « Jugendbewilligung » (permis jeunesse) à propos des fêtes privées dans les lieux publics.

⁵ Proposition tirée du document *Consommation et interventions en milieu festif*, Institut universitaire de médecine sociale et préventive, Lausanne 2010, auteurs : Sophie Arnaud, Thérèse Huissood, Jean-Pierre Gervasoni, Françoise Dubois-Arber.

aspects que nous aimerions voir traiter par ce postulat. Nous mettons également l'accent sur l'évaluation des mesures qui seraient entreprises et sur la coordination avec les autres niveaux institutionnels. Enfin, à l'adresse de M. Pernet, je renvoie tout cela dans le même gros paquet de la Commission sécurité-prévention.

La discussion n'est pas utilisée.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! »

Développement photocopié

Les nuits lausannoises occupent l'actualité et préoccupent les habitants, les noctambules, les acteurs économiques et les politiques, entre autres.

Des Etats généraux de la nuit, demandés par les libéraux-radicaux, permettront de partager certains constats, de confronter les diverses solutions évoquées aux connaissances et aux intérêts des professionnels et milieux concernés. En marge et au-delà de la situation nocturne, les habitants et les parents se préoccupent à juste titre de l'accessibilité des boissons alcooliques et alcoolisées, notamment à la vente à l'emporter. Ils constatent aussi au petit matin certaines conséquences négatives d'excès commis nuitamment.

Diverses propositions ont été évoquées, la plupart pour restreindre drastiquement les horaires des points de vente ou interdire à ceux-ci toute vente d'alcool. Avant de prendre de telles mesures, nous souhaiterions que la Municipalité de Lausanne étudie, d'entente avec les commerces lausannois, l'introduction d'une consigne sur les bouteilles, canettes et autres contenants de boissons alcoolisées ou alcooliques, dont l'achat est possible à l'emporter après l'heure ordinaire de fermeture des magasins.

Les avantages d'un tel système, pratiqué sous des formes plus ou moins similaires lors de certains festivals, sont nombreux. Le renchérissement momentané des boissons a un petit effet dissuasif. Le retour en magasin favorise le contrôle social lors d'un éventuel nouvel achat. Surtout les déchets sur la voie publique diminuent, ce qui facilite le travail de la voirie. Les bris de verres et l'utilisation de bouteilles comme objets contondant se raréfient. L'absence de déchets sur la voie publique dissuade les incivilités et accroît le sentiment de sécurité.

Par ce postulat, les soussignés demandent à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir présenter au Conseil communal :

une étude, en partenariat avec les commerçants, de l'intérêt d'introduire une consigne sur les bouteilles, canettes et autres contenants de boissons alcoolisées ou alcooliques, dont l'achat à l'emporter est possible après l'heure ordinaire de fermeture des magasins.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hilbrand (PLR) : – C'est un sujet bien annexe et moins dramatique que d'autres ayant trait aux nuits lausannoises que je vous soumetts sous forme de postulat. Il n'a pas la prétention de régler l'ensemble des problèmes et, avec votre accord, il pourrait être renvoyé directement à la Municipalité puisqu'il s'agit d'un postulat. Si telle n'était pas la volonté de certains conseillers communaux, je me permets de souligner que la commission qui rassemble jusqu'à présent tous les sujets des nuits voit son menu devenir de plus en plus important. J'espère donc qu'elle sera largement fournie en personnel et qu'il n'y aura pas trop de séances auxquelles des gens pourraient manquer. Il me semble que l'on se perd un peu si l'on fait une seule commission qui doit traiter trop de sujets à la fois. Mais c'est un sujet annexe par rapport à ce modeste postulat.

La discussion est ouverte.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je pense effectivement que ce postulat est suffisamment ciblé et précis sur un certain nombre de choses. Quand bien même je ne sais pas comment la Municipalité va y répondre, je pense qu'on peut échapper à une commission et je soutiendrai la très bonne idée de renvoi directement à la Municipalité.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Faites passer la consigne : plus de civilité, moins de déchets ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour que la nuit reste festive »

Développement polycopié

Depuis plus d'une décennie, Lausanne se développe comme pôle culturel et festif, avec notamment une vie nocturne animée et vivante. Dans ce domaine comme ailleurs, la dérégulation et la libéralisation complètes ne sont pas des solutions durables. Il s'agit donc de clarifier les responsabilités qui incombent aux exploitants d'établissements servant de l'alcool.

L'animation festive nocturne fait incontestablement partie, depuis plusieurs années, de la vie lausannoise. Les mouvements sociaux de la fin des années 1970 et du début des années 1980 réclamaient notamment des espaces festifs et musicaux aux heures d'ouverture souples. A la suite de ces revendications et de l'abolition de la clause du besoin, une scène riche s'est développée dès le milieu des années 1990, scène où cohabitent différentes orientations musicales, différentes cultures. L'augmentation très forte du nombre d'établissements et de l'offre en général a néanmoins conduit à un climat de concurrence rude et peu régulée.

La conséquence : bars ou discothèques n'ont que peu d'intérêt à limiter la consommation d'alcool⁶. De même, la concentration des activités dans certaines zones relativement petites crée une difficulté à identifier précisément ce que sont « les abords » des établissements, c'est-à-dire le périmètre dans lequel le responsable doit veiller à la tranquillité⁷ et à la propreté⁸. Par ailleurs, il est tout à fait évident pour quiconque se rend dans les lieux concernés que les normes de remplissage des lieux sont régulièrement dépassées.

Enfin, des pratiques de consommation de stupéfiants dans et à proximité de certains établissements lausannois sont de toute évidence tolérées. Dans un climat d'offre abondante et de concurrence pour un public qui peut fortement fluctuer d'un week-end à l'autre, il peut être difficile de mettre sur pied de réels partenariats entre tous les acteurs. Pour cette raison et dans l'intérêt de tous – des habitants de Lausanne, des fêtards et des exploitants – il est nécessaire de définir des règles claires et applicables à tous.

Par ce postulat, la Municipalité est invitée, dans le cadre de ses compétences de police et de ses compétences déléguées au sens de l'art. 6 de la LADB :

⁶ Alors que l'art. 50, al. 1, let. a de la LADB interdit de servir de l'alcool à des personnes déjà ivres.

⁷ Art. 53, let. 2 de la LADB.

⁸ Art. 23, let. 1 du Règlement municipal sur les établissements et les manifestations.

- à mettre sur pied un plan de contrôles systématiques, par des policiers en civil ou par la police du commerce, du respect des normes légales en matière de service d'alcool aux personnes ivres ainsi que des limitations du nombre de personnes dans les établissements ;
- à mettre sur pied, avec la collaboration de la Police cantonale, un plan de contrôles réguliers visant à écarter la vente et la consommation de stupéfiants au sein des établissements publics de nuit et dans leurs abords immédiats ;
- à mener une réflexion approfondie, de concert avec les établissements de nuit lausannois, sur leurs horaires d'ouverture, avec notamment l'introduction d'horaires plus restreints à l'essai pour les nouveaux établissements et des restrictions horaires pour ceux qui ne respectent pas leur devoirs ;
- à inclure dans le règlement communal sur les établissements et manifestations un nombre d'agents de sécurité minimal, fixé en fonction de la capacité de l'établissement ;
- à imposer aux établissements d'engager des agents employés par une société membre de la VSSU, signataire de la CCT de la sécurité la formation ou d'offrir à leurs agents de sécurité une formation homologuée par la Police municipale lausannoise ;
- à conditionner l'octroi d'une nouvelle autorisation d'exploiter à la mise en place par établissement d'un concept précis et chiffré de lutte contre les débordements, le bruit et la consommation excessive d'alcool.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne vais pas vous résumer le contenu du document. En revanche j'aimerais vous signaler que je souhaite demander le renvoi directement à une commission et que cette initiative soit traitée conjointement avec toutes celles sur ce sujet-là qui ont été déposées avant l'été. Je m'associe dans ce sens-là aux propos qui ont déjà été tenus par certains des autres déposants ou initiants de ces différents textes.

Postulat de M^{me} Sarah Frund : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et à tous »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Sarah Frund (La Gauche), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Philippe Jacquat (PLR), Gaëlle Lapique (Les Verts), Manuela Marti (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts)

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport polycopié de M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur :

Pour la commission Jean-Luc Laurent, rapporteur (UDC) ; M^{me} Christelle Allaz (Parti socialiste) (en rempl. de M^{me} M. Chenaux Mesnier) ; M^{me} Sarah Frund (La Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (Les Libéraux-Radicaux) ; M. Philippe Jacquat (Les Libéraux-Radicaux) ; M^{me} Gaëlle Lapique (Ecologie -Les Verts) ; M^{me} Manuela Marti (Parti socialiste) (en rempl. de M. Y. Adam) ; M. Laurent Rebeaud (Ecologie -Les Verts) (en rempl. de M^{me} C. N. Grin) ; M. Roland Rapaz (Parti socialiste)

Excusée M^{me} Eliane Aubert (Les Libéraux-Radicaux)

Pour la Municipalité M. Daniel Brélaz, syndic

Pour l'administration M. Denis Décosterd, chef du Service du développement de la ville et communication (DevCom), que nous remercions sincèrement pour ses notes de séance.

Le syndic présente le représentant de l'administration, M. Denis Décosterd, chef du service du développement de la Ville et de la communication.

Présentation du postulat

A l'origine du postulat, une rencontre de la postulante, M^{me} Frund, avec des représentants de la Fédération suisse des sourds qui ont fait état de difficultés d'accès à certains sites internet, ainsi qu'à certaines informations de la Ville. Pour eux, chaque petit pas constitue un progrès apprécié. La réflexion a ensuite été étendue aux malvoyants dans une logique identique. Il en résulte des propositions non exhaustives. Une démarche d'approfondissement devrait impliquer les acteurs concernés.

M. le syndic relève qu'on ne peut que donner une réponse positive au postulat sur le principe mais qu'il faut tenir compte des difficultés pratiques de mise en œuvre et des impacts financiers envisageables. Concernant la Télé, la situation des ressources de la société pose des limitations plus importantes que pour la Ville mais l'attention devra être attirée sur la question. Un examen des actions possibles sera donc réalisé sur la base de la proportionnalité des interventions.

M. D. Décosterd présente la situation actuelle :

- Dans le cadre des initiatives liées au développement de la cyberadministration à l'échelon communal, la Ville prévoit de remplacer d'ici fin 2012 l'outil de gestion (CMS) qui sert à alimenter le site www.lausanne.ch en contenus. Ce changement permettra de lever de nombreuses contraintes posées par l'ancien CMS et constituera l'opportunité de revoir l'architecture de l'interface utilisateur ainsi que la structure sémantique des contenus générés afin d'être en meilleure adéquation avec les recommandations et standards en vigueur. Au final, l'accessibilité des contenus en sera fortement améliorée puisque toutes les pages auront été recréées avec le nouveau CMS selon un format de construction revu. Concrètement, les évolutions suivantes seront apportées durant cette opération :
 - utilisation des dernières versions des langages web (HTML 5 et des styles CSS 3) ;
 - modification de certains styles afin d'augmenter le contraste entre le premier plan et le fond ;
 - accessibilité par le clavier de certains éléments de l'interface utilisateur ;
 - inclusion systématique d'équivalents-textes décrivant les images ;
 - utilisation des éléments d'accessibilité au niveau des objets de formulaire ;
 - utilisation des éléments d'accessibilité au niveau des tableaux ;
 - nouvelle hiérarchisation des titres et inter-titres ;
 - simplification de la charte graphique ;
 - suppression des descriptions texte sur des images décoratives ;
 - ces changements, programmés pour le second semestre 2012, permettront immédiatement une amélioration de l'accessibilité du site de la Ville et une conformité accrue avec les normes en la matière.
- **Documents PDF:** il s'agit de modifier la structure de ces documents pour rendre leur contenu accessible aux lecteurs de contenu (prononciation des textes écrits). Si les nouveaux documents sont en adéquation avec cette norme, la reprise de documents anciens n'est pas systématiquement possible.

- **Vidéos :** Lorsque des vidéos sont réalisées dans le cadre de certaines opérations de communication, les services font appel aux webmasters de l'unité info web qui se chargent de les intégrer dans le site. Un sous-titrage des vidéos est ponctuellement envisageable, mais sans qu'il soit forcément possible de reprendre les anciennes vidéos pour les sous-titrer.
- **Vidéos explicatives :** la réalisation de vidéos explicatives en lieu et place de texte est une opération coûteuse. Elle pourra être examinée de cas en cas mais pas systématiquement.
- Dans l'ensemble, il s'agira de proportionner les efforts en fonction des coûts engendrés et du nombre de bénéficiaires.

Un commissaire confirme que la traduction simultanée aurait un coût excessif. Il demande si l'on connaît le nombre de sourds profonds à Lausanne, nombre qui ne devrait pas dépasser la vingtaine selon son avis, ce qui rend ces charges disproportionnées. Le sous-titrage est intéressant et offre de bonnes possibilités pour de nombreux sourds, mais ne peut pas être réalisé en direct. La possibilité d'ajouter des sous-titres à certains films devrait être plus largement étudiée. Il se réjouit des nouvelles concernant le site internet. Les outils existent et sont facilement utilisables. Une étude est souhaitable sur cette question. La postulante est consciente des coûts potentiels générés par sa proposition, raison pour laquelle elle a déposé un postulat. Il s'agit de lister les améliorations possibles en vue d'une mise en œuvre progressive. Pour le site, les vidéos pourraient être réalisées en priorité sur les parties de site relativement fixes et les plus demandées. Il s'agirait aussi de prévoir des interprètes en langue des signes de façon ponctuelle pour les événements publics majeurs.

Un commissaire estime que le titre du postulat représente un objectif incontournable pour la Ville, d'autant que la postulante est d'accord avec une démarche progressive. La liste mentionnée dans le texte est indicative. La Municipalité devrait répondre par un rapport-préavis avec des mesures raisonnables. Une consultation des milieux intéressés est indispensable en vue de l'établissement de ce programme.

Un autre commissaire s'inquiète des délais de réponse. Ne peut-on se contenter d'un rapport plus léger avec des intentions plutôt que des éléments de programme de détail ?

M. le syndic souligne que le rapport précisera les possibilités actuellement connues et décrira ensuite les intentions.

Un commissaire soutient les objectifs du postulat. Il sera important de rappeler le nombre des personnes concernées et de leur entourage afin de mettre en balance les efforts et les bénéfices attendus.

Une commissaire soutient également le postulat. Elle demande de ne pas oublier les malvoyants.

Une autre commissaire demande si le classement du site de la Ville parmi les sites publics en ce qui concerne l'accessibilité sera amélioré. Il lui est répondu que ça sera le cas avec le nouveau CMS mais que des efforts resteront alors encore à accomplir pour rejoindre le haut du tableau. Concernant les guichets, qu'en est-il de la politique d'accompagnement et des frais qui peuvent en résulter ? Il n'y a pas d'informations concernant les guichets physiques. Le développement des guichets virtuels (cyberadministration) devrait permettre de faciliter notablement certaines démarches.

Note : la transformation de bâtiments est aussi l'occasion d'effectuer des travaux complémentaires, comme au Conseil communal (boucle d'audition, mise aux normes d'accessibilité en chaise roulante).

Un commissaire rappelle que les efforts doivent être proportionnés. Il souligne que les types de handicaps débouchent sur des difficultés de nature très différente. Question : quels sont les contacts avec le Canton pour que le système d'aide fonctionne de façon identique ?

Il faudra veiller à une unité de fonctionnement entre les deux systèmes. Il n'y a pour l'instant pas d'éléments de réponse à cette question. Ce point sera étudié dans le cadre de la réponse, qui tiendra compte de cette préoccupation.

La postulante, M^{me} Frund, a renoncé à évoquer la question des guichets physiques, sur la suggestion des personnes concernées elles-mêmes. L'évolution technologique pourra par exemple permettre à terme l'usage d'interprètes à distance. Les solutions se trouveront ainsi peut-être à l'extérieur de l'administration. Elle relève que le sous-titrage en français peut aussi être utile aux personnes maîtrisant mal le français.

Conclusion : la parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

La séance est levée à 14 h 35.

Discussion

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – Il s'agit donc d'un postulat de M^{me} Frund demandant à la Municipalité d'étudier les possibilités de faciliter l'accès des personnes sourdes, malentendantes, non et mal voyantes, aux informations officielles de la Ville de Lausanne, que ce soit lors de discours publics, en matière de contenu de son site internet ou des autres canaux d'information utilisés par la Ville. Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sarah Frund (La Gauche) : – Le résumé a déjà été fait par le président de la commission mais je vais peut-être juste souligner que je suis consciente comme d'autres que l'accessibilité des informations a un coût, mais chaque petite amélioration dans ce domaine peut avoir une grande influence sur l'accès aux informations pour les personnes qui ont une déficience sensorielle quelle qu'elle soit. Je vous encourage donc à suivre la position de la commission et à accepter la prise en considération de ce postulat.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Laurent (UDC), rapporteur : – Au terme des débats, la prise en considération du postulat a été acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

La présidente : – Nous allons donc voter sur la prise en considération de ce postulat. Je propose qu'on fasse un vote à main levée. Les personnes qui sont favorables à la prise en considération de ce postulat, lèvent la main. Je vous remercie. Les personnes qui sont contre lèvent la main. Et enfin les personnes qui s'abstiennent ? Avec quelques abstentions et à une très large majorité, vous avez voté l'acceptation de la prise en compte de ce postulat et je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarah Frund : « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet »

Rapport

Les membres de la commission : M^{mcs} et MM. Martine Fiora-Guttmann (PLR), rapportrice, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Mirelle Knecht (Soc.), Stéphane Michel (Soc.), Pierre Oberson (UDC) ; David Payot (La Gauche), Jacques Pernet (PLR), Laurent Rebeaud (Les Verts), Anna Zürcher (Soc.)

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

Rapport photocopié de M^{me} Martine Fiora-Guttmann (PLR), rapportrice :

Participants

Rapportrice : M^{me} Martine Fiora-Guttmann (PLR) ;

Membres présents : M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Stéphane Michel (Soc.) ; M^{me} Anna Zürcher (Soc.) ; M^{me} Mirelle Knecht (Soc.) ; M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; M. David Payot (La Gauche).

Excusé : M. Pierre Oberson (UDC)

Pour la Municipalité : M. Olivier Français (Conseiller municipal)

Pour l'administration : M. Patrice Bulliard (Chef de l'Urbanisme, Travaux) ; M^{me} Anouk Paltani (Architecte-urbaniste, Travaux) ; M. Laurent Dutheil (Chef planification Métamorphose, Cadastre) ; M^{me} Vanessa Benitez (Adjointe administrative, Urbanisme, Travaux).

que nous remercions pour les notes de séance.

La commission s'est réunie dans la composition décrite ci-dessus, le mercredi 18 janvier

De 16 h à 17 h.

Objet de la motion

Par la présente motion, il est demandé à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude d'une réaffectation de la prison de Bois-Mermet, en collaboration avec le Canton, sous la forme de logements pour les étudiants et/ou un hôtel à bas prix.

La prison du Bois-Mermet constitue à l'évidence un édifice architecturalement remarquable qui ne peut être détruit ou largement transformé. Cela a pour conséquence qu'une réaffectation éventuelle en limite drastiquement les usages possibles. Sa transformation en studios ou en hôtel très bon marché serait une possibilité. La configuration des lieux (cellules) mais aussi les autres infrastructures comme la cuisine pourraient ainsi être réutilisés.

La proximité des infrastructures et des manifestations sportives comme l'accessibilité au moyen de transports publics ajoute des avantages à cette variante.

Discussion

Tous les commissaires trouvent la motion intéressante. Elle permet de se poser de nombreuses questions, notamment la question de la réaffectation du site.

Les commissaires se posent de multiples questions, c'est-à-dire le coût de l'opération, la note au recensement architectural, est-il possible de transformer le bâtiment pour le rendre habitable.

D'autres commissaires sont plutôt favorables aux logements d'étudiants et/ou d'apprentis connaissant la pénurie d'appartements ou de chambres dans notre cité.

Monsieur le directeur répond que le bâtiment est en note * 3 * au recensement architectural du Canton de Vaud. Cela signifie que l'objet est intéressant au niveau local et qu'il mérite d'être conservé. Il rappelle que l'étude pour la réaffectation sera faite par le groupe de travail cantonal. Il faut avoir en mémoire que les transformations sont généralement onéreuses. Dans ce cas, les coûts porteront vraisemblablement sur la mise aux normes du point de vue de l'énergie, de l'hygiène, de l'habitabilité, etc.

Par ailleurs, doivent être inclus dans la réflexion les pistes de recherche pour trouver un site dans la région pour y loger les prisonniers.

Il déclare enfin que la Ville de Lausanne a déjà énormément à faire avec ses propres terrains sur le reste du projet Métamorphose. La réflexion dans son ensemble devrait être étendue également à la question suivante : les murs appartiennent au Canton. Doivent-ils le rester ?

Cela étant, cette discussion n'a pas été menée et la réponse est prématurée. La Ville est pour l'instant dans l'attente de la position de l'Etat.

Selon monsieur le directeur, le postulat a ceci d'intéressant qu'il ouvre la réflexion sur le plan politique au niveau communal.

Conclusion

Après la discussion et les réponses nourries du directeur, la commission vote à l'unanimité de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (PLR), rapportrice : – Pour rappel, cette motion, datant du 18 janvier, demande à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude d'une réaffectation de la prison de Bois-Mermet en collaboration avec le Canton sous la forme de logements pour les étudiants et/ou d'un hôtel à bas prix. Nous avons constaté que la prison du Bois-Mermet constitue à l'évidence un édifice architecturalement remarquable qui ne peut pas être détruit ou largement transformé. Cela a pour conséquence qu'une réaffectation éventuelle en limite drastiquement les usages possibles. Sa transformation en studios ou en hôtel très bon marché serait une possibilité. La configuration des lieux mais aussi les autres infrastructures, comme la cuisine, pourraient ainsi être réutilisées. La proximité des infrastructures et des manifestations sportives, comme l'accessibilité aux moyens de transports publics, ajoutent des avantages à cette variante.

La discussion est ouverte.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Le Groupe socialiste peut soutenir cette proposition mais trouve dommage de se limiter à ce programme-là. Il est possible de réutiliser cette prison peut-être différemment selon un projet qui devrait être développé à plus large échelle. Il serait dommage de se limiter à cette fonction sans avoir pu réfléchir à d'autres alternatives. Je pense qu'il est bien d'étudier ces options, à condition que l'on puisse aussi laisser la Municipalité étudier d'autres possibilités.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ce postulat est le bienvenu. C'est un quartier qui va se développer avec Métamorphose et c'est bien s'il y a une structure d'accueil pour les visiteurs, d'autant plus si elle s'adresse à une clientèle spécifique pour laquelle il y a encore peu d'offres. On a actuellement au sud le Jeunotel, qui s'adresse aux jeunes, et celle-ci au nord, d'après le postulat. Je rappelle qu'à Bâle il y a aussi un hôtel qui a été construit dans une ancienne prison et qui a le joli nom en français de « Au Violon ». Le seul problème éventuel qui méritera d'être étudié est celui des coûts de transformation et

cela fera partie bien sûr de la réponse de la Municipalité. Nous soutenons bien entendu le postulat de M. Hildbrand.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Il est évident que la transformation de la prison du Bois-Mermet peut permettre à ce bâtiment d'avoir des affectations diverses et utiles pour la population. Il s'agit peut-être d'une occasion pour les étudiants mais je dirais que ce n'est pas forcément eux qui doivent être mis dans des espaces cellulaires. Il y a peut-être une réflexion à avoir de ce point de vue-là mais cela ne peut malheureusement pas être la seule réponse de la Ville vu l'importance aujourd'hui que prend la question du logement des étudiants et du manque de places disponibles. Je pense que c'est un projet et une possibilité, étant donné que c'est un postulat, mais cela ne lie pas non plus la Municipalité qui peut réfléchir à d'autres affectations.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) : – Le problème premier est que ce bâtiment appartient au Canton et que nous ne savons toujours pas s'il est prêt à nous le vendre ou à faire un droit de superficie. Le Groupe des Verts est plus proche d'accepter que ce soit des locaux adaptés à des apprentis et des étudiants. Il faut néanmoins se poser la question des coûts engendrés par la transformation et la remise en état de ce bâtiment avant de prendre une décision finale.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – C'est vrai que la propriété est à l'Etat et que jusqu'à présent il n'a pas envie de vendre. Elle a encore toujours une fonction qui devra être délocalisée à terme. Je crois d'ailleurs que le débat au sein du Grand Conseil montre que la bonne idée lausannoise va enfin toucher son but, mais dans combien de temps, on ne le sait pas. Ce que l'on peut vous donner comme information c'est que le plan directeur localisé permettra à terme d'avoir une autre activité, sans qu'il y ait, pour l'heure, de définition très claire de cette activité. Elle doit être faite au sens large et c'est au propriétaire finalement, en association avec la Ville de Lausanne, de trouver la meilleure adéquation avec le quartier qui va se développer autour de cet espace. Y aura-t-il encore les murs ? Est-ce tous les murs seront présents ? Bref il y a beaucoup de questions qui peuvent se poser. Qui financera la rénovation de ce bâtiment compte tenu de l'activité qui sera à l'intérieur ? Existe-t-il un DDP de l'Etat à l'égard de tiers ? Cela pourrait être une solution. Pour ce qui est de la Ville de Lausanne, elle n'est pas très encline à acheter cette partie de territoire. Ce n'est en tout cas pas dans ses projets mais qui sait ? L'avenir nous dira ce qu'il en est, mais ce n'est pas une option pour le moment, en tout cas dans les cinq ans à venir. Si je prends la parole, c'est pour demander de ne pas vous répondre selon le délai du Règlement du Conseil communal, parce que c'est impossible. Dans une année je ne pense pas qu'on aura la réponse. Dans deux ans ? Peut-être. Donc je vous recommanderais plutôt de vous déterminer aujourd'hui et de nous donner un délai raisonnable de l'ordre de trois ans. Si on peut répondre plutôt, vous pensez bien qu'on le fera. De toute façon, vous aurez une évolution des activités lorsque l'on passera au Plan directeur (PD), préalablement au PDL - donc plan directeur localisé - puis par la suite sur le PPA. La recommandation que je vous donnerai, en tous les cas, est de nous donner quelque délais. A vous de juger si la proposition que je vous fais de trois ans est suffisante.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'allais intervenir un peu dans le même sens que M. Français. Ce bâtiment appartient au Canton. Vous savez qu'il y a une prison là-dedans. A priori, on est plutôt en manque de places de prison, donc le temps que l'on construise une prison, ça ne sera pas pour demain. Je dois vous avouer que je trouve notre municipal des Travaux assez optimiste quand il dit trois ans. Je pense qu'on peut largement demander à la Municipalité de prendre en considération cette possibilité, que je trouve effectivement intéressante, sans lui laisser nécessairement un délai de trois ans. Parce que franchement même en trois ans cela va être extrêmement difficile, voire impossible. On peut donc lui donner un délai sans qu'il y ait un couperet qui tombe à son issue. Ça n'appartient pas à la Commune, je crois qu'il faut qu'ils aient ça en tête. Le message est passé, on peut le soutenir et aller dans ce sens-là sans mettre trop de pression par rapport au délai.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (PLR), rapportrice : – Je pose ma casquette de présidente avec un coup d’œil à mon collègue de parti qui a déposé la motion, qui serait d’accord avec un délai de trois ans. Si je peux comprendre ce que dit M. Ferrari, on a malgré tout un Règlement, il faut donc qu’on la vote puis elle sera ainsi dans le paquet des motions non-répondues avec un supplément. Mais je crois qu’il faut qu’on mette un délai. Je le fais donc en mon nom personnel, pas au nom de la commission, puisque je n’ai pas demandé au reste des membres de la commission un amendement, avec un délai de trois ans. Et puis je vous donnerai le vote des conclusions sans l’amendement. Mais je pense qu’il faut un amendement, à savoir un délai de trois ans.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – C’est trop tard, M^{me} Fiora-Guttman a tiré avant moi.

La discussion est close.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (PLR), rapportrice : – Après discussion et réponses nourries du directeur, la commission vote à l’unanimité et vous demande à l’unanimité de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Vous êtes en train d’écrire l’amendement concernant le délai supplémentaire de trois ans. Nous allons donc voter en deux parties. D’abord la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport. Les personnes qui sont favorables, lèvent la main. Les personnes qui sont contre. Les personnes qui s’abstiennent. Avec une voix contre, quelques abstentions, et une majorité de personnes favorables, ce postulat sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Amendement

Délai de trois ans

La présidente : – Je mets maintenant au vote l’amendement qui concerne un délai supplémentaire de trois ans. Les personnes qui sont favorable à ce délai lèvent la main. Les personnes qui sont contre ? Les personnes qui s’abstiennent ? Avec quelques abstentions, deux voix contre, vous avez accepté d’accorder ce délai supplémentaire de trois ans. Cet objet est donc clos.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « A la maison ou à l’hôtel, en prison à Bois-Mermet » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
2. que le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à trois ans.

La séance est levée à 19 h 40.

Rédaction : *Frédéric Tétaz*

Mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers

Place de la Palud

Case postale

1002 Lausanne

021 315 22 16